

Syndicat d'agglomération de Delémont

Procès-verbal de l'assemblée d'agglomération de Delémont
du 20 juin 2012 à Courroux

1) Ouverture de l'assemblée, par M. M. Voyame, président de l'assemblée

L'assemblée réunit les membres des conseils (maires et conseillers) des 11 communes membres du Syndicat, et les invités. L'assemblée d'agglomération réunit formellement les 60 conseillers et conseillères communaux (voir la liste des présences en annexe).

M. le président M. Voyame salue en particulier MM. Philippe Receveur (Chef du Département de l'environnement et de l'équipement), Raphaël Macchi et Edouard Choffat (Service de l'aménagement du territoire), Hubert Jaquier (chef du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la ville de Delémont), Dominique Nusbaumer (ancien chef du Service de l'aménagement du territoire), Mesdames et Messieurs les représentants de la presse.

Sont excusés M. G. Métille, maire de Courrendlin et plusieurs membres de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté.

2) Message de M. le Ministre P. Receveur, Chef du Département de l'environnement et de l'équipement

M. le Ministre P. Receveur indique en préambule que le financement de la réouverture de la ligne ferroviaire Delle-Belfort a fait un grand pas ce jour. Il confirme le soutien de l'Etat à l'agglomération. Après le dépôt du projet d'agglomération de 2^e génération, il s'agira de mettre en œuvre les décisions prises, notamment concernant les investissements. Il félicite et remercie les personnes ayant permis l'avancement de tous les dossiers de l'agglomération.

M. le président indique qu'un appel est nécessaire selon les statuts pour vérifier le quorum. M. H. Erard procède à l'appel. 50 délégués sur 59 sont présents, représentant 88.1 % des voix (voir annexe). L'assemblée peut valablement siéger.

Malgré le fait que la valeur des voix n'est pas identique selon la commune, M. le président précise que les votations se feront à mains levées, pour simplifier la procédure. Si le résultat d'un vote ne paraît pas clair, le vote sera répété, de manière nominative, sur appel. Le vote à bulletin secret pourra être demandé par l'assemblée, selon les statuts.

3) Procès-verbal de l'assemblée du 28 septembre 2011

Le procès-verbal de l'assemblée plénière du 28 septembre 2011 a été remis aux secrétariats communaux par courriel du 29 septembre. Il est accepté.

4) Approuver le projet d'agglomération 2^e génération

M. P. Kohler, président du conseil d'agglomération, présente le rapport remis le 13 juin (voir annexe). Il remercie toutes les personnes qui ont participé à son élaboration.

M. M. Voyame ouvre la discussion. Elle n'est pas utilisée. L'assemblée accepte le projet à majorité évidente, sans opposition.

5) Voter un crédit de Fr. 1'060'000.- pour le réaménagement de la gare routière et la réalisation d'une vélostation dans le cadre du projet d'agglomération

M. P. Kohler présente les documents remis le 2 avril (voir annexe).

M. M. Voyame ouvre la discussion.

M. G. Marchand est heureux de constater qu'il y a du concret et non seulement des études. Il craint que les intérêts des commerçants pénalisent les objectifs liés aux transports publics, prioritaires à ses yeux.

M. P. Kohler répond que la question n'est effectivement pas simple; le projet doit être équilibré pour pouvoir se réaliser. Il estime que les commerçants jouent le jeu de la concertation et que les cyclistes ne souhaitent pas accéder uniquement à la gare, mais aussi aux commerces.

M. J.-P. Mischler demande s'il est judicieux d'investir 1,7 mio de francs pour 300 vélos.

M. P. Kohler répond que la vélostation est un élément important du projet et que la commune a une réelle volonté de réduire les coûts.

M. H. Jaquier ajoute que le coût le plus important ne concerne pas uniquement l'abri à vélos, mais aussi le bâtiment annexé, offrant de nombreux services. Le but est d'offrir une vélostation de qualité étudiée selon les nombreuses expériences menées ailleurs.

L'assemblée accepte le crédit à majorité évidente, sans opposition.

6) Voter un crédit de Fr. 6'000.- pour l'élaboration d'un guide de mobilité au sein de l'agglomération

M. H. Erard présente les documents remis le 29 mai. Il précise que toute dépense unique est de la compétence de l'assemblée, raison pour laquelle le point a été porté à l'ordre du jour.

M. M. Voyame ouvre la discussion. Elle n'est pas utilisée.

L'assemblée accepte le crédit à majorité évidente, sans opposition.

7) Election de membres de la commission d'aménagement

M. H. Erard présente les candidatures annoncées par les communes de MM. Richard Holzer (Rebeuvelier) en remplacement de M. René Wüthrich, et John-Robert Hanser (Develier) en remplacement de M. Dominique Schärer.

L'assemblée accepte ces propositions à majorité évidente.

8) Comptes 2011

M. H. Erard présente les comptes 2011 remis le 2 avril, établis selon le modèle de compte privé (exploitation et bilan). Les comptes 2011 bouclent avec un excédent de dépenses de Fr. 36'083.85, prélevé sur le capital propre.

L'assemblée accepte les comptes à majorité évidente, sans opposition.

9) Budget 2013

M. H. Erard présente le budget 2013 remis le 29 mai et daté du 23 mai. Cette dernière version tient compte du crédit voté au point 6 de l'ordre du jour.

Selon les statuts, les communes prennent en charge l'excédent de charges du compte de fonctionnement.

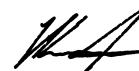
L'assemblée accepte le budget à majorité évidente, sans opposition.

10) Divers

M. le président M. Voyame remercie M. Dominique Nusbaumer, nouveau retraité, pour son initiative de créer l'agglomération. Il continuera de travailler pour l'agglomération, au titre de chargé de missions du Département de l'environnement et de l'équipement pour la mise en œuvre du projet d'agglomération.

La séance est levée. Elle est suivie de l'apéritif offert par la commune de Courroux.

Le secrétaire :



H. Erard

Annexes :
Liste des présences
Comptes 2011 acceptés
Budget 2013 accepté
Exposés (points 2, 4 et 5)

Syndicat d'agglomération de Delémont
Assemblée d'agglomération du 20 juin 2012
Liste de présence des membres de l'assemblée

commune	prénom nom	membres	présence	voix possible	voix 20 6 2012
Châtillon	René Chalverat	1	1	1.2	1.2
	Gérald Marchand	1	1	1.2	1.2
	Dominique Queloz	1	1	1.2	1.2
	Julien Seuret	1	1	1.2	1.2
Courrendlin	Valérie Bourquin	1	1	1.5	1.5
	Natacha Broquet	1		1.5	0
	Joël Burkhalter	1	1	1.5	1.5
	Bernard Chételat *	1	1	1.5	1.5
	Jean-Claude Cuttat	1	1	1.5	1.5
	Françoise Marchand	1		1.5	0
	Vincent Scherrer	1	1	1.5	1.5
	Michel Voyame	1	1	1.5	1.5
	Courroux	Jean-Louis Brahier	1	1	1.8
Yves-Alain Fleury		1	1	1.8	1.8
Patricia Kottelat		1	1	1.8	1.8
Philippe Membrez		1	1	1.8	1.8
Nathalie Petignat		1	1	1.8	1.8
Frédéric Schneider		1	1	1.8	1.8
Courtételle	Jean-Baptiste Beuret	1	1	1.5	1.5
	Catherine Gyseler-Christe	1		1.5	0
	Marc Hänni	1	1	1.5	1.5
	Jacqueline Rossé	1	1	1.5	1.5
	Cédric Seuret *	1	1	1.5	1.5
	Sabine Galeuchet	1		1.5	0
	Bertrand Wüthrich	1		1.5	0
	Poste non repourvu		0	1.5	0
Delémont	Pierre Brulhart	1	1	5.7	5.7
	Damien Chappuis	1	1	5.7	5.7
	Françoise Collarin	1	1	5.7	5.7
	Esther Gelso	1	1	5.7	5.7
Develier	Patrick Borruat	1		1.4	0
	Pascal Hänni	1	1	1.4	1.4
	John-Robert Hanser	1		1.4	0
	Jean-Pierre Mischler	1	1	1.4	1.4
	Dominique Schärer	1	1	1.4	1.4
	Ruedi Tschopp	1	1	1.4	1.4
Rebeuvelier	Mariane Baumgartner-Farine	1	1	1.2	1.2
	Agnès Bieli	1	1	1.2	1.2
	Richard Holzer	1	1	1.2	1.2
	Marcel Villiger	1	1	1.2	1.2
Rossemaison	Marjorie Connole	1	1	1.2	1.2
	Nadine Fleury	1	1	1.2	1.2
	Laurence Weiss	1	1	1.2	1.2
	Claude Girardin	1	1	1.2	1.2
	Walter Rufer	1	1	1.2	1.2
	Vincent Steulet	1	1	1.2	1.2
Soyhières	Ulrich Gerber	1		1.2	0
	Nicole Hanser	1	1	1.2	1.2
	Jacques Schaller	1	1	1.2	1.2
	Eliane Zuber	1	1	1.2	1.2
Vellerat	Marcel Dupré	1	1	1	1.5
	Charles Flück	1	1	1	1.5
	André Gafner	1	1	1	1.5
	Thérèse Güdel	1		1	0
Vicques	Michel Brahier	1	1	1.5	1.5
	Claude-Alain Chapatte	1	1	1.5	1.5
	Corinne Charmillot	1	1	1.5	1.5
	Sylviane Faivre	1	1	1.5	1.5
	Gabriel Friche	1	1	1.5	1.5
	Samuel Rohrbach	1	1	1.5	1.5

total :

59	50	100.6	88.1
quorum	29.5		50.3

* est arrivé en retard

majorité des voix : 44.05

Assemblée, par son président
M. Michel Voyame
Administration communale, Route de Châtillon 15
Case postale 71
2830 Courrendlin

Courrendlin, le 29 mai 2012

**Aux Conseils des communes de l'agglomération de
Delémont (Châtillon, Courrendlin, Courroux,
Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier,
Rossemaison, Soyhières, Vellerat et Vicques)**

Invitation à l'assemblée d'agglomération

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Nous avons l'avantage de vous inviter à l'assemblée du Syndicat d'agglomération de Delémont. Elle aura lieu le

**mercredi 20 juin 2012
de 18 h. à 19 h. 30
au Centre Trait d'Union à Courroux.**

L'ordre du jour sera le suivant. Il remplace celui du 2 avril (le point 7 est nouveau) :

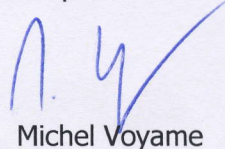
- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Message de M. le Ministre P. Receveur, Chef du Département de l'environnement et de l'équipement
- 3) Appel
- 4) Procès-verbal de l'assemblée du 28 septembre 2011
- 5) Approuver le projet d'agglomération 2^e génération
- 6) Voter un crédit de Fr. 1'060'000.- pour le réaménagement de la gare routière et la réalisation d'une vélostation dans le cadre du projet d'agglomération
- 7) Voter un crédit de Fr. 6'000.- pour l'élaboration d'un guide de mobilité au sein de l'agglomération
- 8) Election de membres de la commission d'aménagement
- 9) Comptes 2011
- 10) Budget 2013
- 11) Divers

L'assemblée sera suivie d'un apéritif.

Vous trouverez en annexe le document relatif au point 7 de l'ordre du jour. Le procès-verbal de l'assemblée plénière du 28 septembre 2011 vous a été remis par courriel du 29 septembre. Les documents relatifs aux points 6, 9 et 10 vous ont été remis le 2 avril. Le document relatif au projet d'agglomération vous sera remis vers le 10 juin.

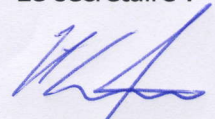
Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président :



Michel Voyame

Le secrétaire :



Henri Erard

Annexes: mentionnées

Copie pour invitation : Mme et MM. les maires membres du conseil d'agglomération, M. le Ministre P. Receveur, MM. R. Macchi et E. Choffat, Service de l'aménagement du territoire, J.-Ph. Chollet, chef du Service cantonal des Ponts et chaussées, D. Asséo, Délégué cantonal aux transports, R. Schneider, chef du Service des communes, H. Jaquier, chef du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la ville de Delémont, presse.

Tableau récapitulatif des comptes annuels

Exploitation	comptes 2009	comptes 2010	budget 2011	comptes 2011
Dépenses				
Direction politique / Conseil	5'127.00	1'000.00	2'000	1'750.00
Comité opérationnel / commission d'aménagement	750.00	1'505.00	1'000	753.00
Assemblée	0.00	0.00	500	0.00
Secrétariat	99'574.10	65'581.95	60'000	36'420.00
Communications, publications	8'977.35	14'751.85	25'000	28'114.75
Mandats d'étude	12'752.80			
Mandat conception directrice		39'431.10		18'770.80
Mandat programme de 2ème génération		55'447.10	90'000	102'666.95
slowUp Agglo'balade	12'068.00	24'068.00	12'000	12'000.00
Divers	89.15	422.40	500	88.95
Excédent de recettes	7'851.24			
total des dépenses	147'189.64	202'207.40	191'000	200'564.45
Recettes				
Cotisations des communes	84'966.00	85'456.00		
institution Fr. 2.- / hab.			50'000	49'190.00
études Fr. 1.50 / hab.			37'000	36'892.50
total Fr. 3.50 / hab.				
Subventions cantonales	30% ou 50%	3'988.00	46'437.00	40'000
	extraordinaire	50'000.00	50'000.00	50'000
Mandats	8'145.60			
Intérêts	88.60	81.70	50	78.10
Produits divers	1.44			
Excédent de dépenses		20'232.70	13'950	36'083.85
total des recettes	147'189.64	202'207.40	191'000	200'564.45

Bilan	01.01.2011	31.12.2011
Actifs		
Compte-courant Banque Raiffeisen	23'009.49	33'424.34
Impôt anticipé	59.60	86.90
Actifs transitoires	34'373.00	5'680.00
Excédent de dépenses de l'exercice		36'083.85
Total	57'442.09	75'275.09
Passifs		
Créanciers	17.00	17'850.00
Passifs transitoires	0.00	
Capital propre	57'425.09	57'425.09
Total	57'442.09	75'275.09

Plan de financement des études :

Coûts des études :		2010	2011	solde
phase 2 conception directrice:	65'000	39'431	18'771	6'798
prog 2ème gén.:	237'600	55'447	102'667	79'486
Total		94'878	121'438	86'284

Financement des études :

cotisations 1.50/ hab.		36'740	36'893	37'000
subvention RCJU 30 ou 50 %		46'437	28'320	50'000
Total		83'177	65'213	87'000

Rapport de vérification des comptes de l'exercice 2011 de l'Agglomération de Delémont

Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

En vertu du mandat qui nous a été confié par l'assemblée d'agglomération, nous avons procédé au contrôle des comptes 2010 de l'Agglomération.

Nous avons vérifié, par sondage, les pièces justificatives des écritures comptables. Nous nous sommes assurés de la concordance des comptes avec le bilan et le compte d'exploitation.

Le compte d'exploitation présente un excédent de dépenses de Fr. 36'083.85 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Le total du bilan s'élève à Fr. 75'275.09 à l'actif et au passif au 31 décembre 2011.

Nous remercions le caissier de nous avoir présenté toutes les pièces demandées.

Par conséquent, nous vous proposons d'accepter le compte d'exploitation 2011 et le bilan au 31 décembre 2011 tels qu'ils vous sont soumis et d'en donner décharge aux organes responsables.

Courrendlin, le 17 janvier 2012

Commune de Châtillon,
par sa caissière



Marlène Eschmann

Commune de Courrendlin,
par son caissier



Pascal Bonnemain

		Comptes 2011		Budget 2012		Budget 2013		Commentaires
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	
Fonctionnement								
1. Autorités, administration								
100	Votations	13'161.80		0		0		
111	Conseil	1'000.00		10'000		10'000		Indemnités et vacations
112	Commissions	753.00		5'000		5'000		Commission d'aménagement
115	Personnel administratif	36'420.00		60'000		50'000		Mandat
130	Frais administratifs	15'702.95		20'000		20'000		Communications, publications, Delémont-Journal.ch
2. Travaux publics, aménagement								
240	Aménagement du territoire							
	Subvention cantonale		50'000.00		50'000		50'000	
7. Economie publique				0	0	0	0	
740	Participation au slowUp Jura	12'000.00		12'000		12'000		idem 2011
8. Finances								
810	Intérêts et frais	88.95		0		100		
830	Participations des communes		49'190.00		56'800		47'000	Excédent réparti
840	Intérêts actifs		78.10		200		100	
	Total du compte de fonctionnement	79'126.70	99'268.10	107'000	107'000	97'100	97'100	
	<i>bénéfice</i>	<i>-20'141.40</i>			0		0	

Investissement		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Commentaires
200	Gare routière et vélo-station							
	Participation au projet					530'000		
	Participation des communes						530'000	
240	Aménagement							selon planification adoptée en 2010
	Participation à l'étude Sud-Gare					10'000		
	Conception directrice	18'770.80		0		0		
	Programme 2e génération	102'666.95		92'000		0		
	Plan directeur régional					50'000		
	Subvention cantonale		28'320.00		41'000			
	Participation des communes		36'892.50		36'893		60'000	
	Prélèvement sur fonds		56'225.25		14'107			
710	Transports							
	Guide de mobilité					6'000		
	Participation des communes						6'000	
	Total du compte d'investissement	121'437.75	121'437.75	92'000	92'000	596'000	596'000	

Clé de répartition du déficit de fonctionnement 2013				Part à l'investissement	Total
Châtillon	434	1.7%	802	10'174	10'977
Courrendlin	2'511	9.9%	4'642	58'866	63'508
Courroux	3'039	12.0%	5'618	71'244	76'863
Courtételle	2'376	9.3%	4'393	55'701	60'094
Delémont	11'590	45.6%	21'427	271'708	293'135
Develier	1'366	5.4%	2'525	32'024	34'549
Rebeuvelier	393	1.5%	727	9'213	9'940
Rossemaison	562	2.2%	1'039	13'175	14'214
Soyhières	482	1.9%	891	11'300	12'191
Val Terbi	2'597	10.2%	4'801	60'882	65'683
Vellerat	73	0.3%	135	1'711	1'846
	25'423	100.0%	47'000	596'000	643'000

Bilan		au 1.1.2012
Actifs		
Compte-courant Banque Raiffeisen		33'424.34
Impôt anticipé		86.90
Actifs transitoires		5'680.00
Total		39'191.24
Passifs		
Créanciers		17'850.00
Capital propre		21'341.24
Total		39'191.24

Assemblée d'Agglomération de Delémont 20 juin 2012, 18h00, Centre Trait d'Union, Courroux

Philippe Receveur, Ministre de l'Environnement et de l'Équipement

Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chers collaborateurs,

Vous voudrez bien excuser mon retard dû à un contact avec la presse concernant le bouclage du financement et confirmant le calendrier de la réouverture de la ligne Delle-Belfort en 2015. Il s'agit-là d'une excellente nouvelle qui concerne également l'agglomération.

Il y a un peu plus d'une année je vous disais que le Projet d'agglomération de Delémont ne m'était pas entièrement inconnu.

C'était vrai !

Mais depuis lors j'ai pu mesurer plus concrètement l'ampleur et la signification de ce projet.

J'ai mesuré l'ampleur par l'ambition des projets d'infrastructures qui vont mobiliser des investissements considérables, pour le Canton bien évidemment, pour Delémont principalement, mais aussi pour les autres communes, comme Courroux et Courrendlin.

J'ai pu mesurer toute la difficulté de faire des arbitrages dans les sollicitations les plus diverses, alors que les ressources financières sont limitées et que la capacité d'investissement de l'Etat s'en trouve restreinte. Je me suis néanmoins efforcé à prioriser des investissements bénéficiant d'un cofinancement extraordinaire de la part de la Confédération à hauteur de 40 %, et je continuerai à le faire.

Il vous appartient, il nous appartient maintenant de concrétiser les mesures. Nous avons signé ensemble l'Accord sur les prestations au mois de juillet de l'année passée, accord qui ouvre la voie à la mise en œuvre de treize mesures d'infrastructures promises au cofinancement fédéral.

Une première tranche a fait l'objet d'une Convention de financement, signée par le Service de l'aménagement du territoire. Elle concerne le paquet de mobilité douce et se monte à environ 1.5 mio. de francs. Le premier projet réalisé concerne la piste cyclable Courroux – Vicques. Inscrits dans la planification des investissements cantonaux, les autres projets de la mobilité douce suivront.

Les citoyens delémontains ont quant à eux largement soutenus le crédit de 5.3 mio. de francs pour l'aménagement de la gare routière et la vélo station.

D'autres projets vont suivre, en fonction des échéances arrêtées dans les communes concernées et à l'Etat. Je m'attèlerai, dès à présent et avec l'aide du Service de l'aménagement du territoire, et d'un renfort sous la forme d'un mandat à M. Dominique Nusbaumer, à faciliter le lancement des études de projets et la signature de nouvelles Conventions de financement.

J'ai mesuré la signification par l'engagement politique de vos onze communes autour d'un projet de développement territorial. J'ai ainsi pu déceler un évident changement de mentalité dans l'approche des problèmes. Par votre grande compréhension de ce qui fait la valeur d'un territoire lorsque l'esprit de solidarité et la foi en l'avenir sont au cœur des discussions.

Le projet de territoire « Vivre la ville à la Campagne » n'est pas qu'un slogan. Il se traduit maintenant concrètement, dans les faits, dans les planifications cantonale, par le Plan directeur, et communales, dans vos plans d'aménagement.

Mais toutes les réflexions que vous avez menées avec mes collaborateurs et avec vos mandataires vont encore plus loin. Elles s'inscrivent dorénavant dans une continuité stratégique de l'aménagement du territoire cantonal, par la recherche de l'efficacité et de la durabilité.

A cet égard, les zones d'activités d'intérêt cantonal, véritables pôles de développement en sont une illustration. Le projet pilote de La Communance Sud, adopté par trois communes, est exemplaire et va servir de modèle pour les autres régions du canton. Dans le même esprit, la ZARD va également obtenir une reconnaissance par le Gouvernement. C'est le « Territoire de confluence » qui se met en scène.

Un autre exemple que nous montre l'agglomération et qui s'inscrit dans l'évolution de la politique fédérale – je me réfère ici au projet de modification de la loi sur l'aménagement du territoire – est celui d'un développement vers l'intérieur, par opposition à l'urbanisation périphérique, d'une urbanisation plus dense et d'une étroite relation de celle-ci avec les transports publics. Cette stratégie de l'agglomération influence les politiques publiques de l'Etat et se retrouve dans les principes d'aménagement du Plan directeur cantonal ou encore dans sa politique en faveur des transports en commun.

Du côté du Gouvernement, nous nous employons à faire reconnaître l'agglomération de Delémont au niveau national en tant que membre d'un réseau urbain et partie prenante de la métropole bâloise.

Le Projet de territoire Suisse, illustre cette volonté d'identification et de reconnaissance de notre région. Nous avons exercé depuis une année un important lobbying au sein de l'administration fédérale, avec le soutien des cantons du nord-ouest de la Suisse. C'est à travers ce type de document – le Projet de territoire Suisse – que nous pouvons défendre des réseaux de communication comme la ligne ferroviaire Bâle – Delémont – Arc lémanique ou encore la H18 Delémont – Bâle. Il ne s'agit pas seulement d'infrastructures à mettre en place, mais de rendre la région attractive, de renforcer sa position dans sa complémentarité avec Bâle, d'attirer les investisseurs et de redonner confiance aux Jurassiens et Jurassiennes dans l'avenir économique du canton.

J'entends personnellement vous appuyer pour réussir le pari d'une agglomération forte, dynamique dont les effets profiteront à l'ensemble de la communauté jurassienne.

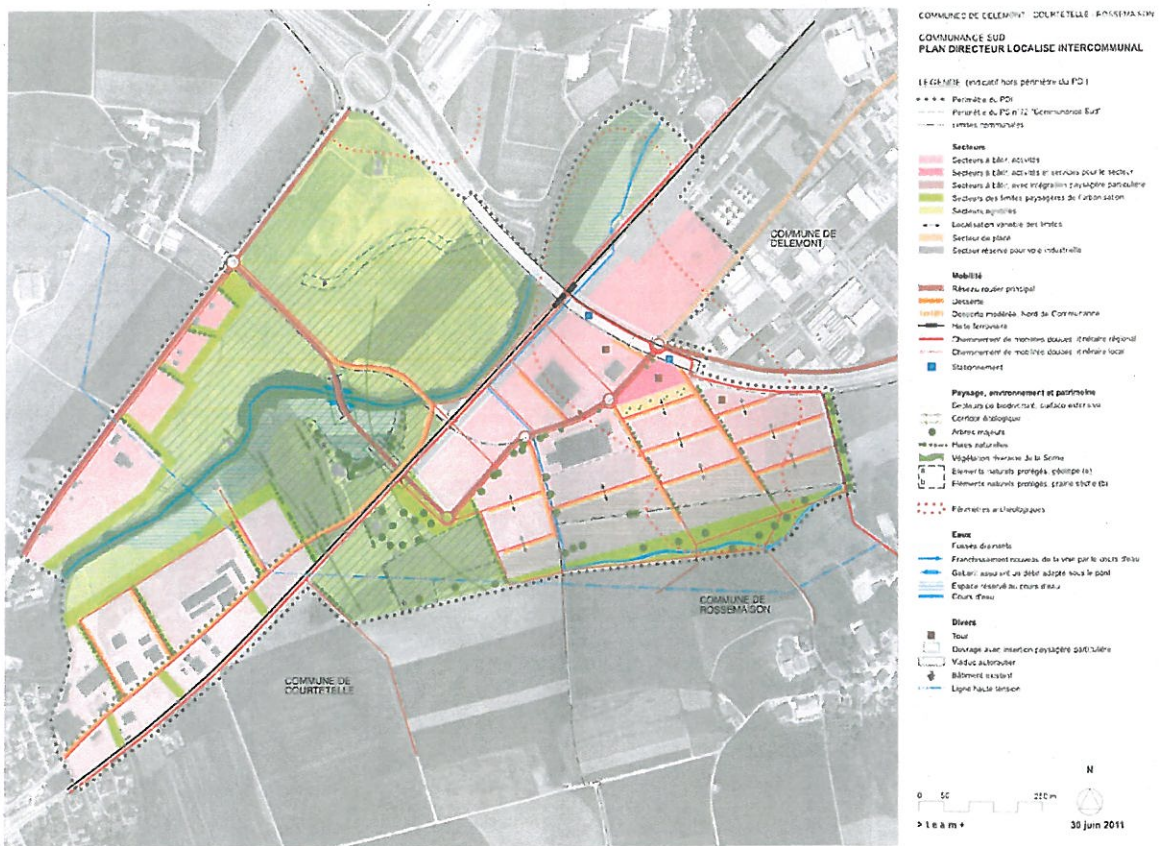
Une grande part de l'avenir du canton repose sur ce pari : une agglomération énergétique, ouverte et talentueuse et des infrastructures de transport modernes et performantes. C'est à portée de main, ça se réalise, c'est pour maintenant !

Savez-vous que nous sommes parfois cités en exemple en Suisse. Je vous félicite, vous les membres des autorités communales, et mes collaborateurs du SAT, pour ces démarches et vos engagements.

Je vous souhaite, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers collaborateurs, de fructueux débats.

Philippe Receveur

Ministre du Département de l'Environnement et de l'Équipement



Strategie 1

Handlungskerne bilden und das polyzentrische Netz von Städten und Gemeinden stärken

Für die gesamte Schweiz gilt 25 Handlungskerne

- Politisch-territoriale Raumentwicklung fördern
- Stärken stärken, nicht überflüssig
- In Funktionen nicht zusammenbringen
- Klare Zuständigkeiten für Europa vektorisieren

10. mit differenzierte Handlungsstrategie

In Handlungskern 2010

- Metropolregion
- Wachstumsregion
- Agglomeration
- Agglomerationszone

Europäische Metropolregion in der Schweiz

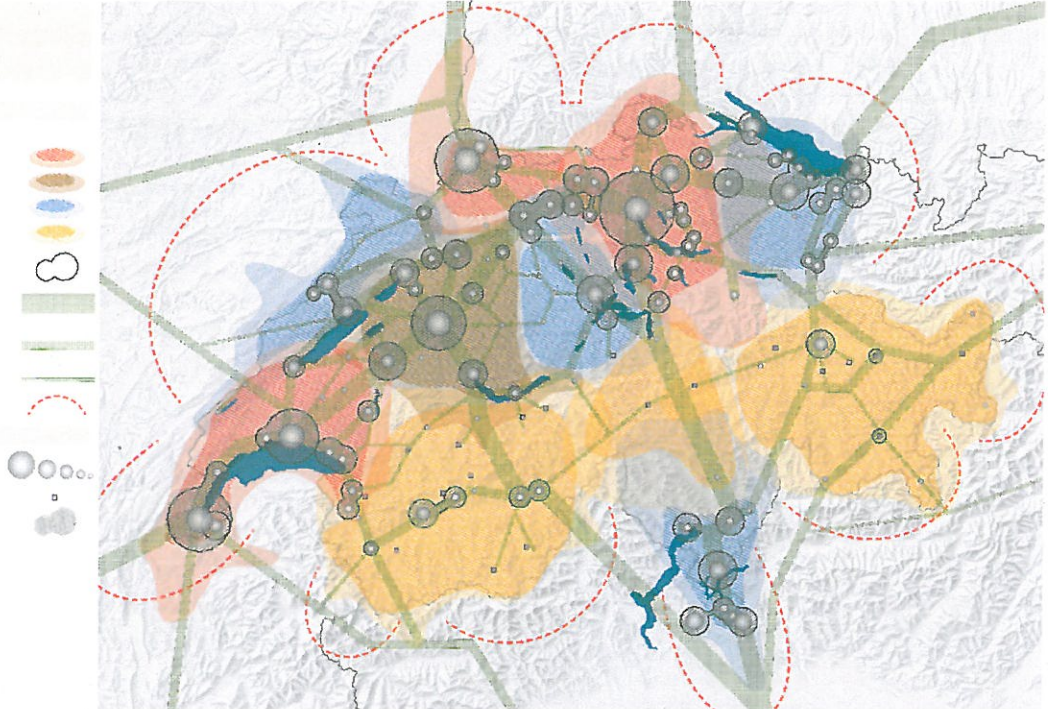
Europäische Metropolregion in der Schweiz

- Fortschrittliche Entwicklung fördern
- Fortschrittliche Entwicklung fördern
- Fortschrittliche Entwicklung fördern
- Fortschrittliche Entwicklung fördern
- Fortschrittliche Entwicklung fördern

Ausgangspunkt

Ausgangspunkt

- Fortschrittliche Entwicklung fördern
- Fortschrittliche Entwicklung fördern
- Fortschrittliche Entwicklung fördern
- Fortschrittliche Entwicklung fördern
- Fortschrittliche Entwicklung fördern



Quelle: Bundesamt für Raumentwicklung, 2010

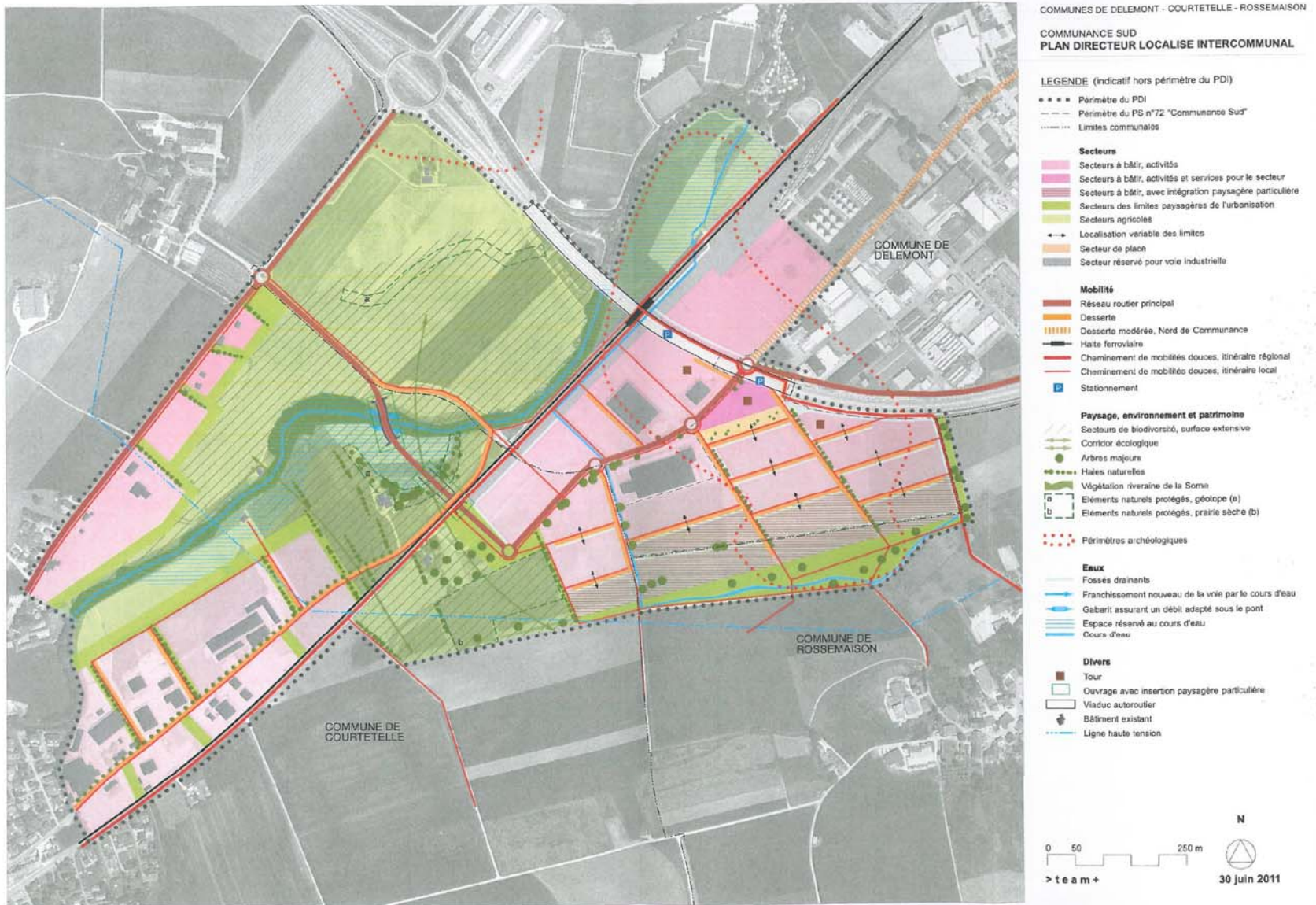
Quelle: Bundesamt für Raumentwicklung, 2010

Assemblée
du Syndicat d'agglomération de Delémont
20 juin 2012

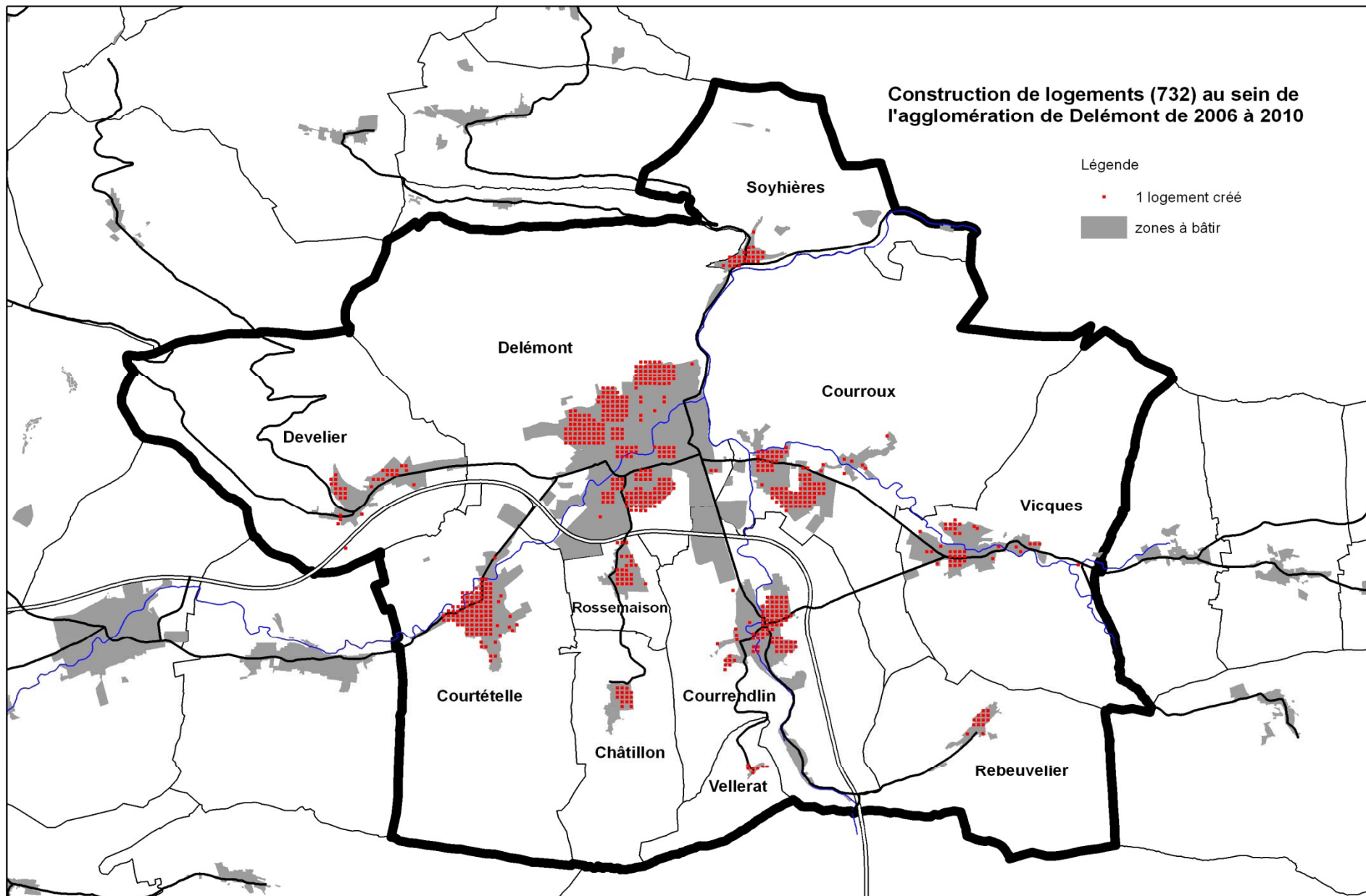


M. Philippe Receveur
Ministre de l'environnement et de l'équipement

Plan directeur localisé intercommunal : Communance Sud



Exemple de développement vers l'intérieur : construction de logements de 2006 à 2010



Une agglomération au sein du réseau de villes suisses et dans la mouvance de la métropole bâloise

Strategie 1

Handlungsräume bilden und das polyzentrische Netz von Städten und Gemeinden stärken

Für die ganze Schweiz gültige Handlungsziele

- Polyzentrische Raumentwicklung fördern
- Stärken stärken, nicht überall alle
- In funktionalen Räumen zusammenarbeiten
- Räumliche Abstimmung mit Europa sicherstellen

Räumlich differenzierte Handlungsansätze

In Handlungsräumen planen

- Metropolitenräume
- Alpenstrategie
- Klein- und mittelstädtisch geprägte Handlungsräume
- Alpine Handlungsräume

Bestehende Kooperationen in funktionalen Räumen ausbauen (insbesondere in den Agglomerationen)

Partnerschaften zwischen den grossstädtisch geprägten Handlungsräumen fördern

Partnerschaften zwischen den Städten und Agglomerationen fördern

Ländliche Zentren und alpine Tourismuszentren untereinander und mit den Städten vernetzen

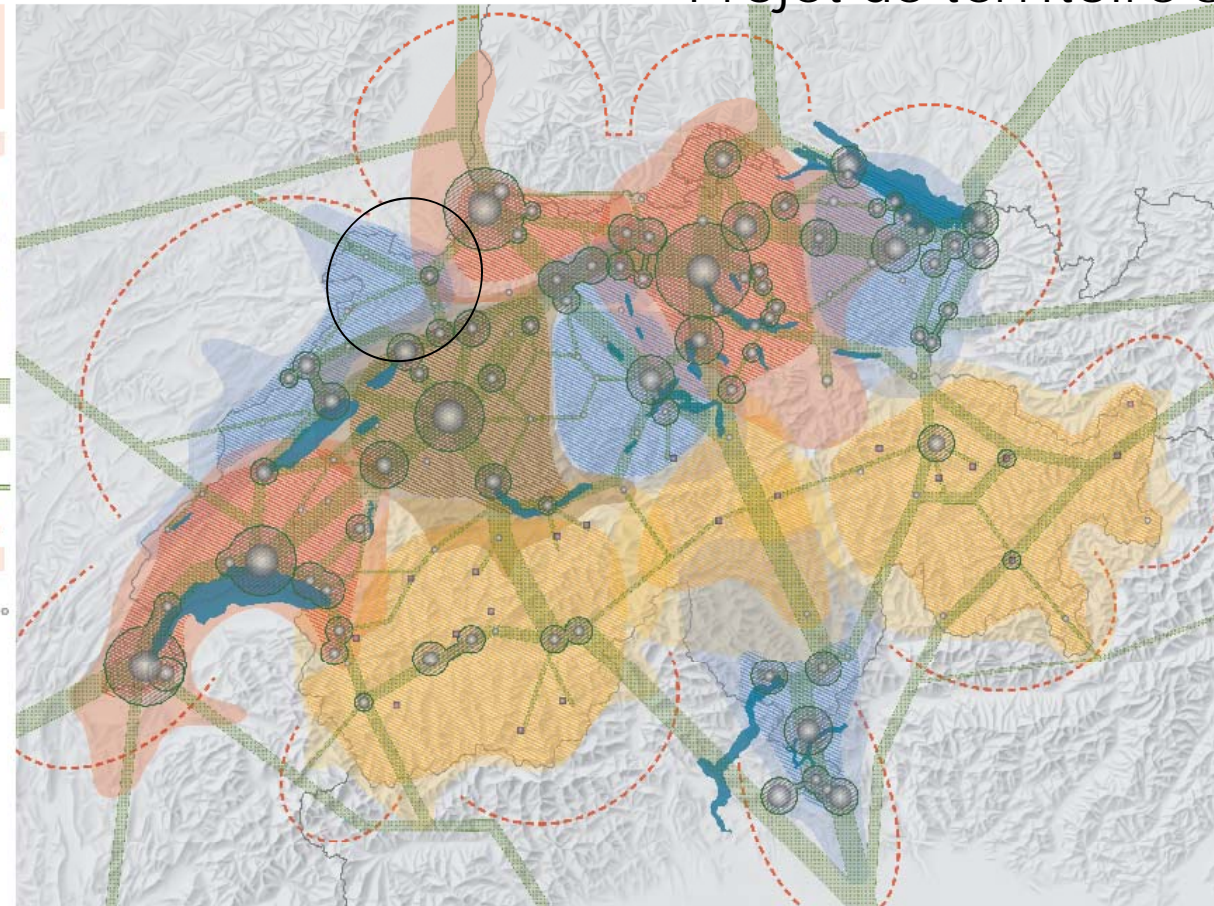
Grenzübergänge besser nutzen

Ausgangslage

Metropolitenregionen sind ein zentraler Bestandteil des Schweizer Raums

Partnerschaften sind ein zentraler Bestandteil

Partnerschaften sind ein zentraler Bestandteil



Projet de territoire suisse

Procès-verbal
de l'assemblée inaugurale du syndicat d'agglomération de Delémont
du 28 septembre 2011 à Delémont

1) Ouverture de l'assemblée, par M. P. Kohler, Maire de Delémont, président de la Direction politique

L'assemblée réunit les membres des conseils (maires et conseillers) des 11 communes de l'agglomération et les invités. L'assemblée d'agglomération réunit formellement les 60 conseillers et conseillères communaux (voir la liste des présences en annexe).

M. le président P. Kohler salue en particulier MM. D. Nusbaumer (chef du Service de l'aménagement du territoire), R. Schneider (chef du Service des communes), H. Jaquier (chef du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la ville de Delémont) et Mme M. Chèvre (Le Quotidien Jurassien).

Il excuse en particulier M. le Ministre P. Receveur, Chef du Département de l'environnement et de l'équipement, de nombreux conseillers communaux, MM. P.-A. Comte et Y. Barth, membres de la Direction politique.

M. P. Kohler salue la décision des gouvernements cantonaux de Berne, Neuchâtel et Jura d'avoir choisi Delémont comme site d'implantation de Haute école pédagogique BEJUNE. Le projet entre dans la volonté cantonale de construire un site de la formation tertiaire près de la gare aux marchandises. Le changement de zone sera d'ailleurs soumis à la population de Delémont le 23 octobre. Un campus tertiaire sera créé sur le secteur de la gare. C'est extrêmement important pour l'agglomération, car tout le secteur à réaménager est prévu dans le Projet d'agglomération. En outre, le Jura a parlé d'une seule voix, ce qui est à saluer. M. le président remercie le Gouvernement jurassien en particulier.

L'ordre du jour est accepté.

2) Message de M. le Ministre P. Receveur, Chef du Département de l'environnement et de l'équipement,

Ce point est annulé.

3) Appel

M. le président indique qu'un appel est nécessaire selon les statuts pour vérifier le quorum. M. H. Erard procède à l'appel. 32 délégués sur 59 sont présents, représentant 63,1% des voix (Voir annexe). L'assemblée peut valablement siéger.

4) Procès-verbal de l'assemblée plénière du 19 janvier 2011

Le procès-verbal de l'assemblée plénière du 19 janvier 2011 est accepté.

5) Elections du président et des vices-présidents du conseil

M. J.-L. Chételat, maire de Courtételle, présente la candidature de MM. P. Kohler, maire de Delémont à la présidence et de G. Métille (maire de Courrendlin) et P. Morel (maire de Soyhières) à la vice-présidence.

MM. P. Kohler, G. Métille et P. Morel sont élus par acclamations.

6) Election du président et des vices-présidents de l'assemblée

M. P. Kohler présente la candidature de M. Michel Voyame (Courrendlin) à la présidence et de Mme Marjorie Connole (Rossemaison) à la vice-présidence. Il n'est pas indispensable de désigner un deuxième vice-président.

M. M. Voyame et Mme M. Connole sont élus par acclamations.

7) Election de l'organe de révision

M. P. Kohler présente la candidature de Mme Marlène Eschmann (caissière de Châtillon) et de M. Pascal Bonnemain (caissier de Courrendlin), ainsi que celle de M. Jean-Claude Jolidon (caissier de Courtételle) à la suppléance.

Mme M. Eschmann, M. P. Bonnemain et M. J.-C. Jolidon sont élus par acclamations

8) Election de la commission d'aménagement et confirmation de la poursuite des travaux

M. P. Kohler présente la candidature des membres de l'actuel comité opérationnel à la commission d'aménagement. Il précise qu'en principe il s'agit de Mmes et MM. les conseillers communaux responsables des dicastères de l'urbanisme et de l'aménagement. Il s'agit de Mmes et MM. Gérard Marchand (Châtillon), Michel Voyame (Courrendlin), Frédéric Schneider (Courroux), Bertrand Wüthrich (Courtételle), Françoise Collarin

(Delémont), Dominique Schärer (Develier), René Wüthrich (Rebeuvelier), Marjorie Connole (Rossemaison), Eliane Zuber (Soyhières), Michel Brahier (Vicques) et André Gafner (Vellerat).

M. P. Kohler propose de désigner Mme F. Collarin à la présidence.

L'assemblée élit tacitement les membres de la commission d'aménagement et Mme F. Collarin à la présidence.

Le cahier des charges de la commission n'est pas modifié (projet d'agglomération de 2^{ème} génération, en collaboration avec les Services de l'Etat).

9) Adoption du règlement des indemnités

Le projet de règlement a été remis avec l'invitation à la séance.

L'assemblée approuve le règlement des indemnités.

M. P. Kohler informe que la date d'entrée en vigueur des décisions prises sera le 1^{er} janvier 2012.

10) Budget 2012

Le projet de budget a été remis avec l'invitation à la séance. Il est équilibré, puisque selon les statuts, les communes prennent en charge l'excédent de charges du compte de fonctionnement. Le solde du compte d'investissement est prélevé sur les fonds.

Le budget est accepté.

11) Divers

M. H. Erard demande aux personnes élues de se mettre à disposition pour des photos (Delémont-journal d'octobre).

12) Présentation de l'état des travaux du programme d'agglomération de 2ème génération, par M. F. Wenger, Urbaplan SA

L'exposé de M. F. Wenger figure en annexe.

M. P. Kohler remercie M. F. Wenger et se réjouit des débats qui seront menés. Il rappelle l'importance des infrastructures pour le développement.

M. C. Flück demande si une ligne de bus pour Vellerat est prévue.

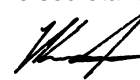
M. P. Kohler répond que pour l'instant non, mais c'est un sujet à réfléchir dans le concept d'analyse du réseau des transports publics de l'agglomération, menée actuellement par le Service cantonal des transports. M. H. Jaquier, représentant de l'agglomération dans le groupe de travail, confirme que l'évaluation est en cours. Plus de 30 demandes ont été exprimées et de la patience est nécessaire. M. P. Kohler complète en rappelant que la facture des transports publics envoyée aux communes est en forte hausse, notamment à la suite des demandes des communes. C'est donc un sujet délicat, d'autant plus que les règles posées par la Confédération sont exigeantes.

M. D. Nusbaumer relève et salue la cohérence entre le projet présenté par M. F. Wenger et le programme cantonal de législature. Cependant, le PA2 devra également être approuvé par le canton, non seulement par les communes.

M. P. Kohler remercie M. D. Nusbaumer et l'Etat pour le soutien apporté.

La séance est levée. Elle est suivie de l'apéritif.

Le secrétaire :



H. Erard

Annexes :
Liste des présences
Budget 2012 accepté
Règlement des indemnités
Exposé de M. F. Wenger

Présentation PA2 – Intervention de M. Pierre Kohler

1. Le projet PA2 dans un contexte de dynamique plutôt favorable

Le second projet d'agglomération qui sera déposé en juin 2012 s'inscrit dans une dynamique favorable pour l'agglomération. C'est vrai en termes démographiques puisque les chiffres de population affichent une évolution en augmentation soutenue.

Cela se traduit sur le terrain par la création de nombreux projets de nouveaux logements à Delémont comme dans la plupart des localités de l'agglomération.

C'est vrai en termes économiques, avec le développement spectaculaire des activités dans la zone de la Communance, la multiplication des projets dans le quartier de la gare de Delémont, auxquels s'ajoutent celui de la HEP très important pour affirmer l'intégration de l'agglomération dans le réseau des villes de l'arc jurassien. Cela a pour effet de permettre au secteur de la gare de dynamiser ainsi son rôle de centre de gravité de l'agglomération.

Cette dynamique interpelle les élus de l'agglomération. Elle fait apparaître de nouveaux enjeux pour assumer et organiser ce développement. Il est donc logique qu'elle porte une incidence sur les orientations de ce 2^{ème} projet d'agglomération et la stratégie que nous souhaitons mettre en œuvre.

2. Les orientations du PA2 et le programme d'action

Le PA2 confirme les grandes orientations décidées en 2007. Le projet initial était basé sur l'idée de « **la ville à la campagne** ». Au-delà des mots, ce slogan c'est aussi le projet d'un mode de vie que l'on veut traduire dans le territoire de l'agglomération. L'intention est de soutenir à la fois l'attractivité et la diversité de la **dimension « ville »** de l'agglomération et favoriser pour les habitants la possibilité d'une proximité au quotidien avec la **campagne jurassienne**.

Toutes les actions contiennent ces deux faces d'une même idée pour l'agglomération. Le PA2 veut inscrire l'action dans la continuité tout en apportant des réponses à la situation nouvelle créée par la dynamique actuelle.

Les éléments suivants caractérisent les évolutions récentes du territoire :

- Le territoire que l'on qualifie de « **territoire de confluence** », parce que situé à la confluence des réseaux naturels et des réseaux des infrastructures de transports, situé dans la partie Sud de l'agglomération sur les communes de Courrendlin, Courroux, Delémont, Rossemaison et Courtételle s'affirme comme l'espace qui offre à l'agglomération le potentiel de développement commun pour son avenir de l'agglomération. Ce territoire englobe la ZARD le secteur de la gare, la Communance et ses extensions.

Il y a une nécessité absolue de maîtriser l'évolution de cette partie de l'agglomération et la convergence d'intérêt autour de la gare si l'on veut faire jouer à ce territoire le rôle moteur que l'on attend.

- La convergence d'intérêt autour de la gare de Delémont proprement dite au Nord comme au Sud des voies confirme la vitalité et l'attractivité du pôle de la gare pour tous les habitants (encore renforcer par la votation de la population de Delémont récente pour le rachat du site de la halle des expositions). Ce quartier porte pour le futur une partie des ambitions de « **ville** » pour les habitants de l'agglomération.

Il y a une exigence de réussir le développement des projets qui se dessinent pour faire de ce quartier un lieu d'attractivité.

- **La forte vitalité des localités de l'agglomération est une donnée de l'identité de l'agglomération.**

Il y a nécessité de confirmer dans l'organisation du territoire une occupation qui valorise la proximité des sites d'habitation avec la nature et la campagne considéré comme une richesse propre à l'agglomération de Delémont. *« Je vis et habite au milieu d'un verger à la campagne et je peux travailler à Bâle, Biemme ou Neuchâtel ».*

- **Cette organisation exige une offre de transports publics performante et des parcours de mobilité pour les cycles et les piétons sûrs et agréables afin de permettre aux familles une mobilité facilitée (si possible sans voiture ou pour le moins sans 2^{ème} voiture). Ces dispositifs, les communes et le Canton s'efforcent de les développer avec un succès spectaculaire auprès des populations puisque les fréquentations sont en croissance soutenue.**

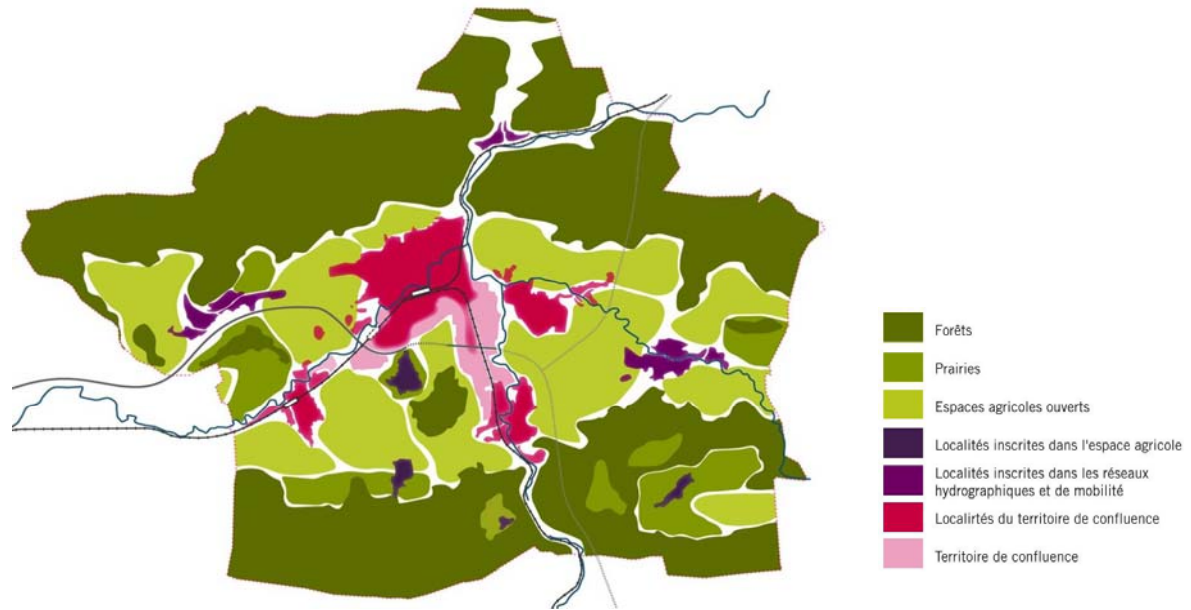
Il y a une exigence de poursuivre ce développement des transports collectifs de l'agglomération et des réseaux de mobilité cyclable et piétonne par une recherche d'optimisation constante puisqu'ils rencontrent l'adhésion du public.

- **Enfin, la vision de cette agglomération intègre l'idée de contenir l'étalement et la dispersion des habitations pour préserver le paysage et l'espace agricole qui donne son caractère de campagne à l'agglomération et constitue l'une de ses richesses.**

Cette volonté impose une utilisation parcimonieuse des espaces, un travail auquel Canton et communes s'attachent et qui doit être poursuivi dans l'action de gestion du territoire.

Le programme d'action qui accompagne le PA2 s'articule autour de ces grandes orientations. Il définit un ensemble de plus de 30 mesures dans les domaines du transport collectif, de la mobilité douce, de la circulation, de l'urbanisation et du paysage, pour concrétiser sur le terrain les orientations arrêtées, et pour apporter ainsi à la population les améliorations dans sa pratique quotidienne de l'agglomération et lui faire aimer « la ville à la campagne ».

Le projet de territoire du PA2

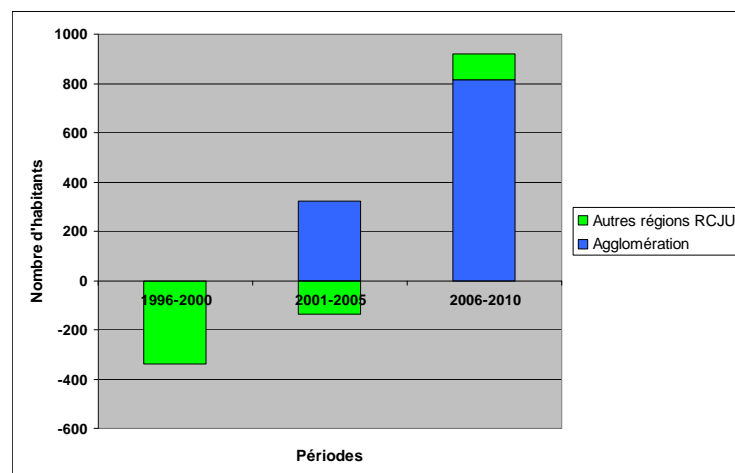


Représentation spatialisée

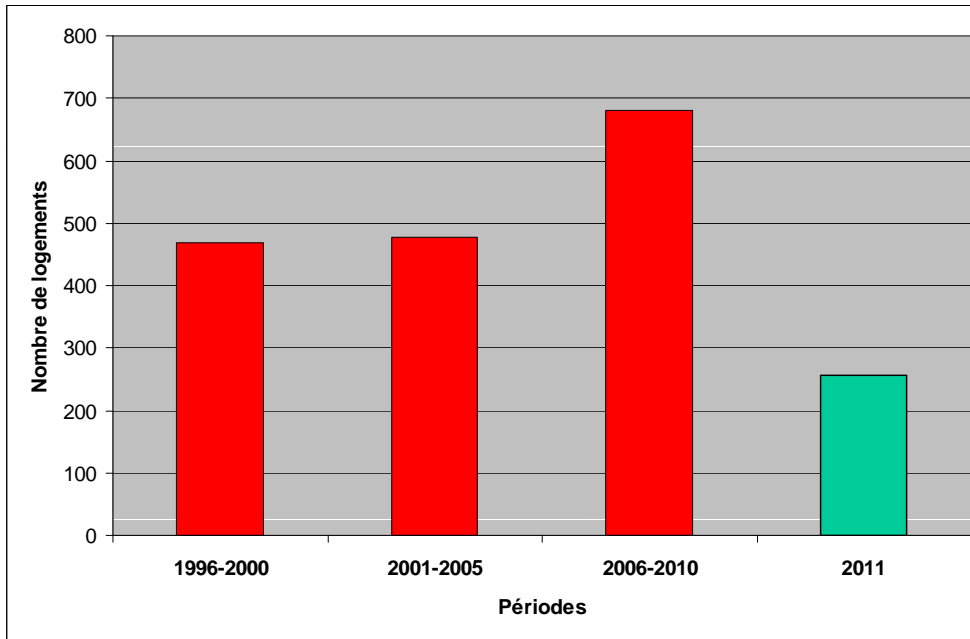
Evolution de la population

	1995	2000	2005	2010	Evolutions			
					96-00	01-05	06-10	95-10
Jura	69'261	68'923	69'110	70'032	-338 (-0.5%)	187 (+0.3%)	922 (+1.3%)	771 (+1.1%)
Agglomération de Delémont	23'483	23'481	23'804	24'620	-2 (+0%)	323 (+1.4%)	816 (+3.4%)	1137 (+4.7%)
Part aggro	33.9 %	34.1 %	34.4 %	35.2 %	-	172.7%	88.5%	147.5%

➔ **Dynamique démographique en nette progression**



Logements créés dans les communes de l'agglomération



➔ Croissance du nombre de logements créés



Immeubles locatifs, résidence pour personnes âgées et commerces Delémont, îlot de la Jardinerie, chemin de Bellevoie **A4**

Année de création (permis) : 2011
 Type de zone : Centre
 Nombre de logements créés : 73 logements et 60 chambres
 Surface des parcelles : 6'550 m²
 Surface brute de plancher : 14'350 m²
 Indice d'utilisation du sol : 2.5
 Activités et services à prox. : Ecole, banque, commerces, restaurants, pharmacie
 Desserte en TP : A 250 m de la gare de Delémont, à 220 m d'un arrêt de bus

Parcelles 603, 604, 2109 et 688



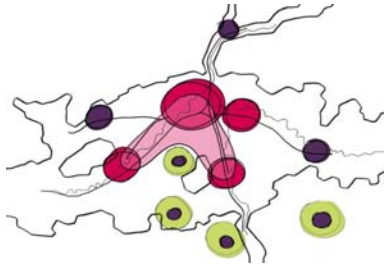
Immeuble locatif Delémont, route de la Mandchourie **A6**

Année de création (permis) : 2010
 Type de zone : Centre
 Nombre de logements créés : 46
 Surface des parcelles : 3'030 m²
 Surface brute de plancher : 3'030 m²
 Indice d'utilisation du sol : 1.0
 Activités et services à prox. : Banques, poste, pharmacies, restaurants
 Desserte en TP : A 300 m de la gare et à 50 m d'un arrêt de bus

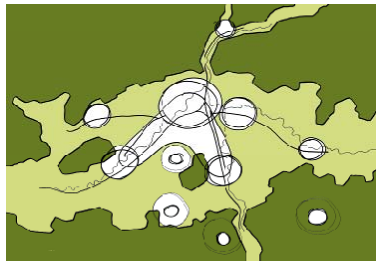
Parcelle n°843



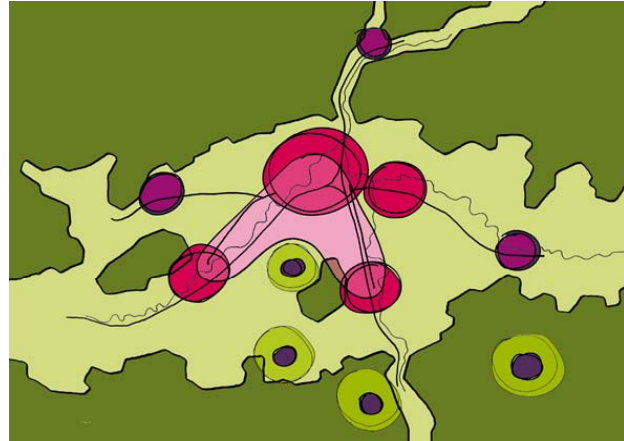
Le projet de territoire du PA2



Typologie des localités

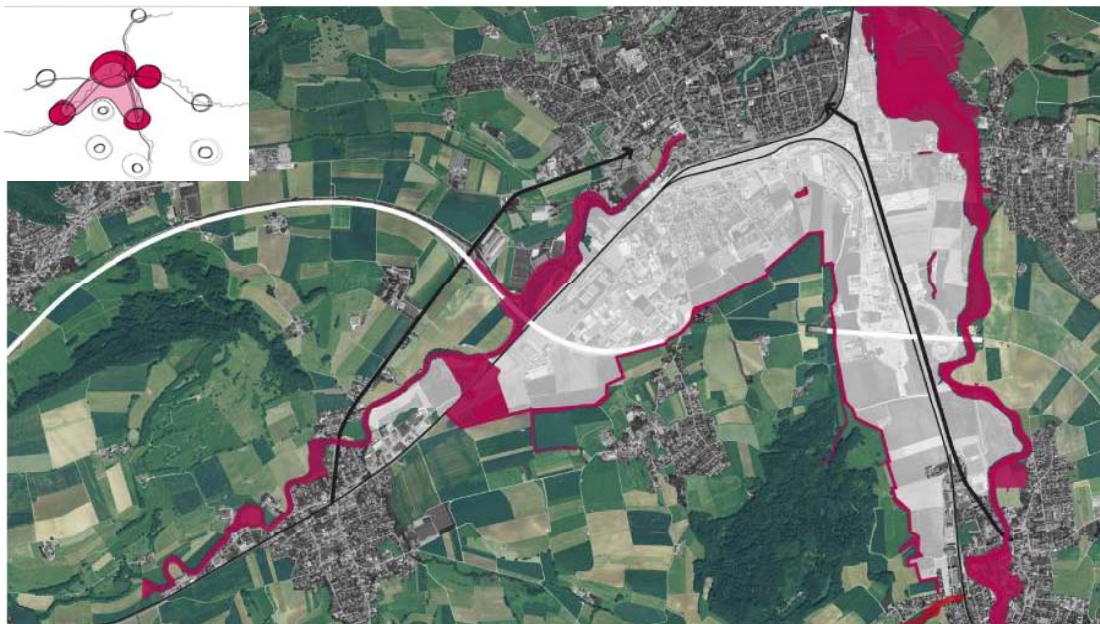


Cadre paysager



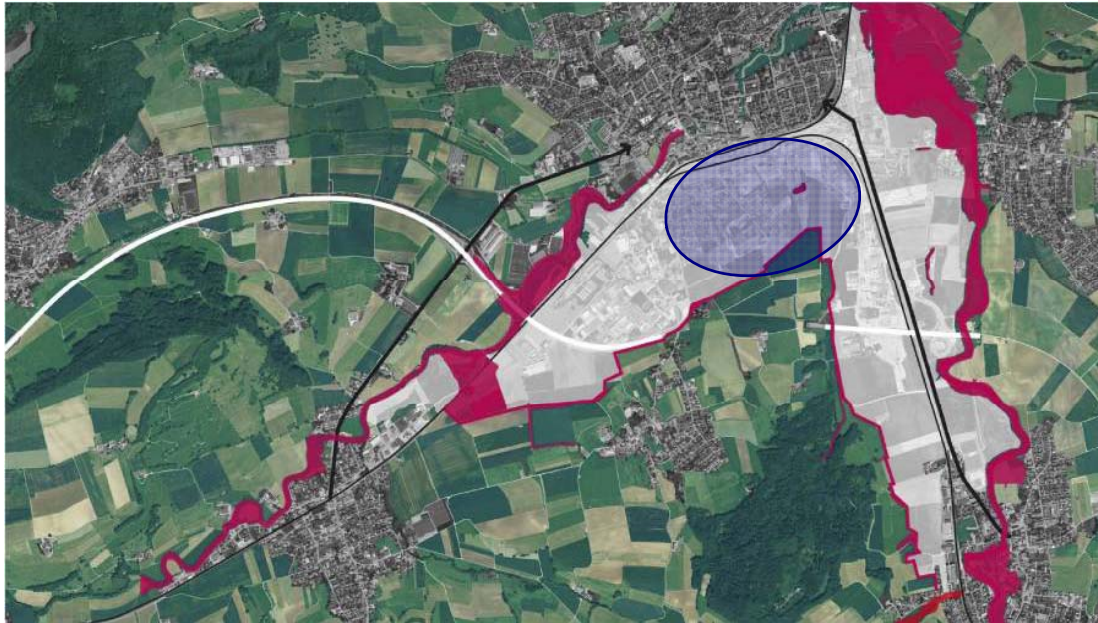
Représentation schématique

Le territoire de confluence



➔ Espace majeur du développement de l'agglomération

Le secteur Sud Gare



→ Centre de gravité du territoire de confluence



Les grands espaces agricoles qui séparent les localités les unes des autres sont très présents de même que les ceintures végétales en marge du bâti (vergers). Ils constituent le cadre paysager marquant de l'agglomération.

Leur préservation est constitutive de l'identité des localités.

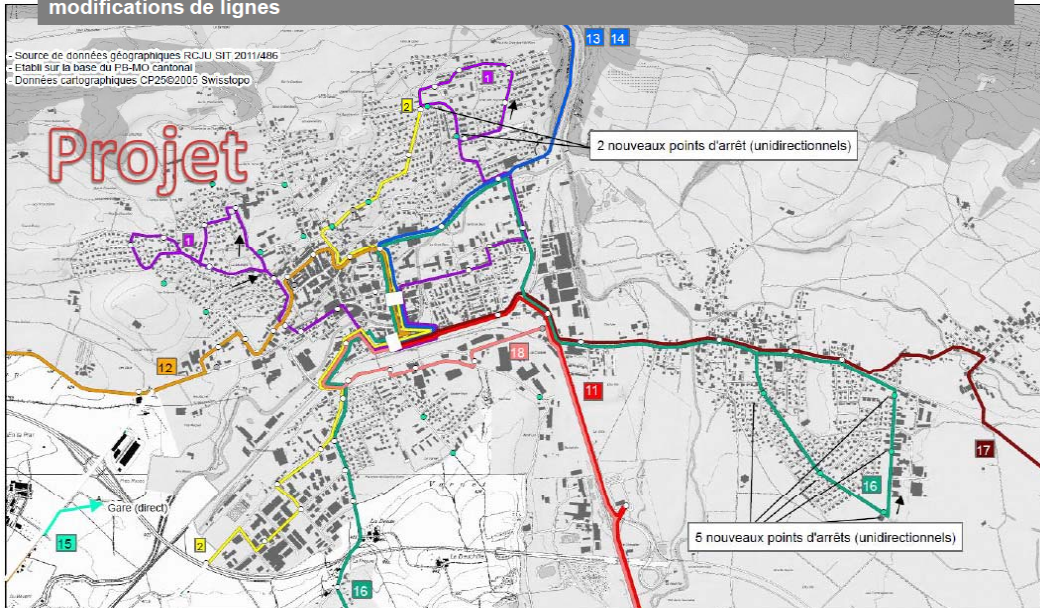
→ Les espaces ouverts agricoles imprègnent le paysage de l'agglomération

Schéma de transition et d'interpénétration des espaces bâtis et espaces ouverts par un épisode de ceinture végétale



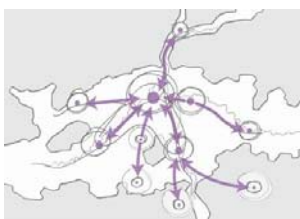
Transports publics

Réseau proposé à court terme (2013-2014) – extrait sur zone concernée par les modifications de lignes

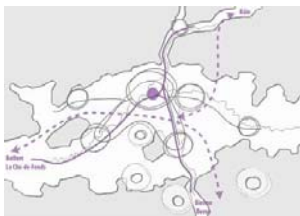


→ **Optimisation des lignes de transports publics et des arrêts**

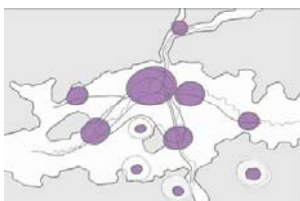
Mobilité



Relier les centralités entre elles et faciliter les transferts modaux



Améliorer l'accessibilité externe de l'agglomération, en particulier par une desserte optimale de la commune centre, et valoriser la fonction centrale de la gare de Delémont



Aménager et sécuriser un maillage fin de cheminements piétonniers et cyclables à l'intérieur des localités

→ **Poursuivre le développement et l'amélioration des réseaux de mobilité douce**

Paysage



Réseau hydrographique



Espaces agricoles

➔ **Préservation, valorisation et amélioration des caractéristiques paysagères de l'agglomération**



Espaces de prairies



Plan des mesures d'infrastructures



Projet d'agglomération de 2e génération (PA2)
Plan des mesures d'infrastructures
Juin 2012

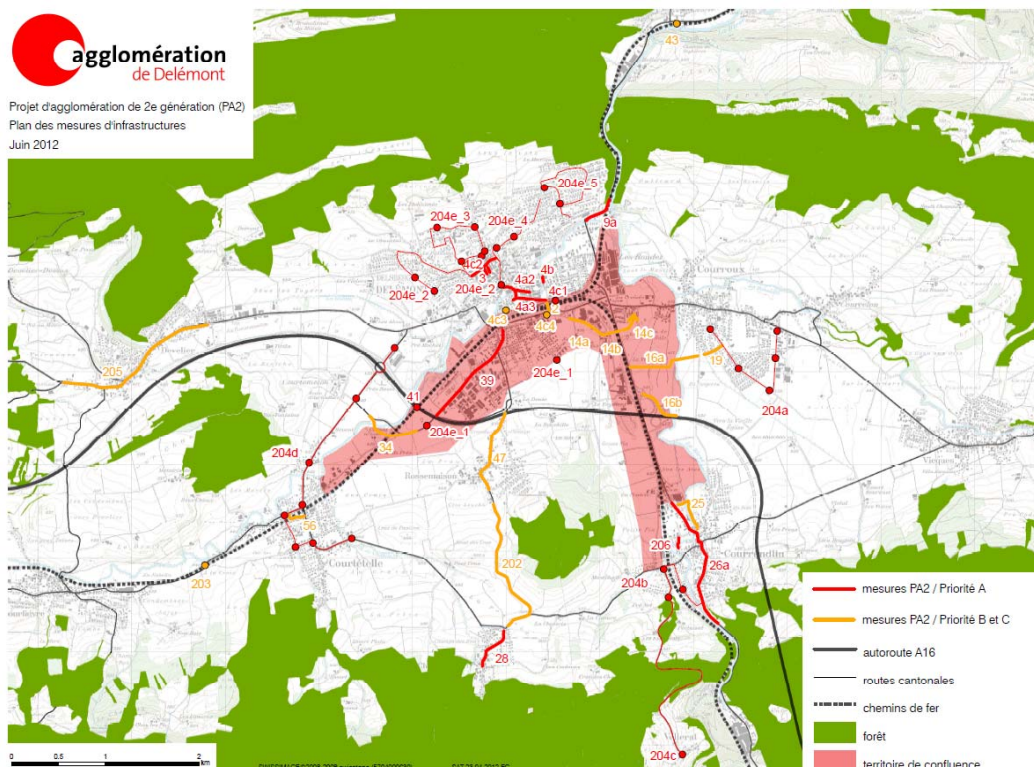


Tableau de synthèse des mesures du PA2 et coûts

Nature des mesures	N°	Mesures	Priorités	Horizons de réalisation						TOTAL			
				2015-2018		2019-2022		2023-2026		[mio CHF]			
				[mio CHF]		[mio CHF]		[mio CHF]		détail	Sous-total	détail	Sous-total
				détail	Sous-total	détail	Sous-total	détail	Sous-total	détail	Sous-total	détail	Sous-total
Aménagements routiers, parkings	4b	Boucle de circulation urbaine, Delémont	A	3.0							3.0		
	4c	Parkings en périphérie du centre, Delémont	A/B	6.5		6.5					13.0		
	34	Route A16-Communance, Delémont	B			10.0	16.5		5.0		10.0	31.0	
	56	Passage dénivelé à Courtételle	C						5.0		5.0		
Centre-ville, Traversée de localité	3	Espaces publics vieille ville, Delémont	A	5.0							5.0		
	4a2	Centre-gare, zone 20 km/h, étape 2, rues Molière-Matière, Delémont	A/B	2.0		3.0					5.0		
	4a3	Centre-gare, zone 20 km/h, étape 3, rues Some-Moutier, Delémont	A/B	2.0		3.0					5.0		
	26a	Traversée nord-sud de Courrendlin	A	2.0	11.3	8.0	17.3		0.0		10.0	28.6	
	28	Traversée de la localité, Châtillon	A	0.3							0.3		
	47	Traversée de la localité, Rossemaison	B			2.0					2.0		
Mobilité douce	205	Traversée de la localité, Develier	B			1.3					1.3		
	9a	Itinéraire cyclable Porte d'entrée nord-est, Delémont	A	2.2							2.2		
	39	Itinéraire cyclable Delémont - Communance	A	0.4							0.4		
	2	Passage cyclable sous voies CFF, Delémont	B			6.5					6.5		
	14a	Itinéraire cyclable gare Sud - ZARD, Delémont	B			0.5					0.5		
	14b	Passage sous les lignes CFF et RC6, Delémont	B			2.0					2.0		
	14c	Itinéraire cyclable entre les routes de Delémont et de Courroux	B			0.7					0.7		
	16a	Itinéraire cyclable Courroux - ZARD	B/C		3.3	0.3	12.7		0.4	1.1	0.7	17.1	
	16b	Itinéraire cyclable Courrendlin - ZARD	B/C			0.3			0.4		0.7		
	19	Liaison cyclable vers la rue de Bellevie, Courroux	B/C			0.2			0.3		0.5		
	25	Accès centre commercial, passerelle sur la Birse, Courrendlin	B			0.6					0.6		
	201	Parkings à vélo, Delémont	A/B	0.2		0.3					0.5		
	Transports publics, train et bus	202	Itinéraire cyclable Châtillon-Rossemaison	B			0.7					0.7	
203		Sécurisation des cycles à l'entrée de Courtételle	B			0.6					0.6		
206		Passage sur la Birse, Courrendlin	A	0.5							0.5		
41		Halte ferroviaire à la Communance	A	3.0							3.0		
Mesures de planification	43	Halte ferroviaire à Soyhières	B		4.5	1.9	3.7		0.0		1.9	8.2	
	204	Transports publics d'agglomération (études TP)	A/B	1.5		1.8					3.3		
	211	Développement de l'urbanisation	A	-							-		
Mesures de planification	212	Territoire de confluence	A	0.1							0.1		
	213	Plan directeur régional	A	0.2	1.0		0.0		0.0		0.2	1.0	
	214	Révision de l'aménagement local, Delémont	A	0.5							0.5		
	215	Révision de l'aménagement local, Vellerat	A	0.1							0.1		
	216	Révision de l'aménagement local, Val Terbi	A	0.2							0.2		
TOTAL					29.6	50.2	6.1			85.9			

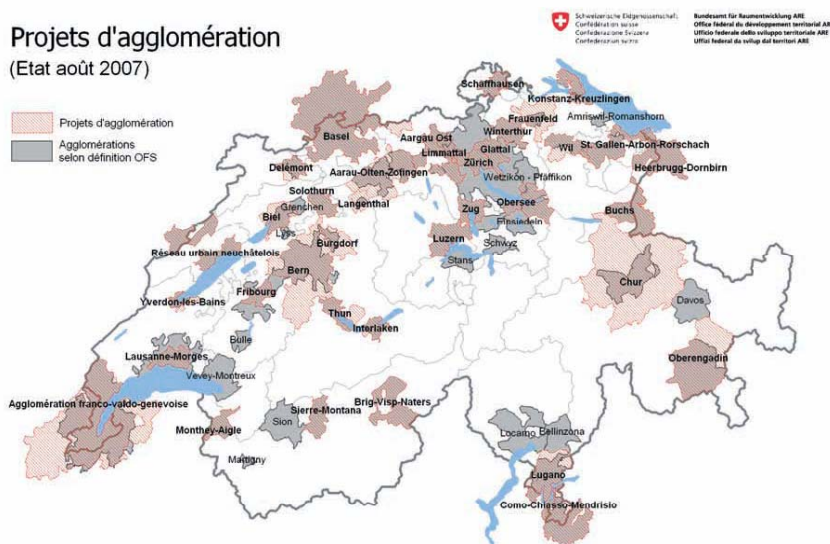
Crédit-cadre de 5.3 mio Réaménagement de la gare routière et réalisation d'une vélostation

Dans le cadre du projet d'agglomération de Delémont



INTENTIONS DE LA CONFEDERATION

Projets d'agglomération
(Etat août 2007)



3.44 milliards de francs à disposition

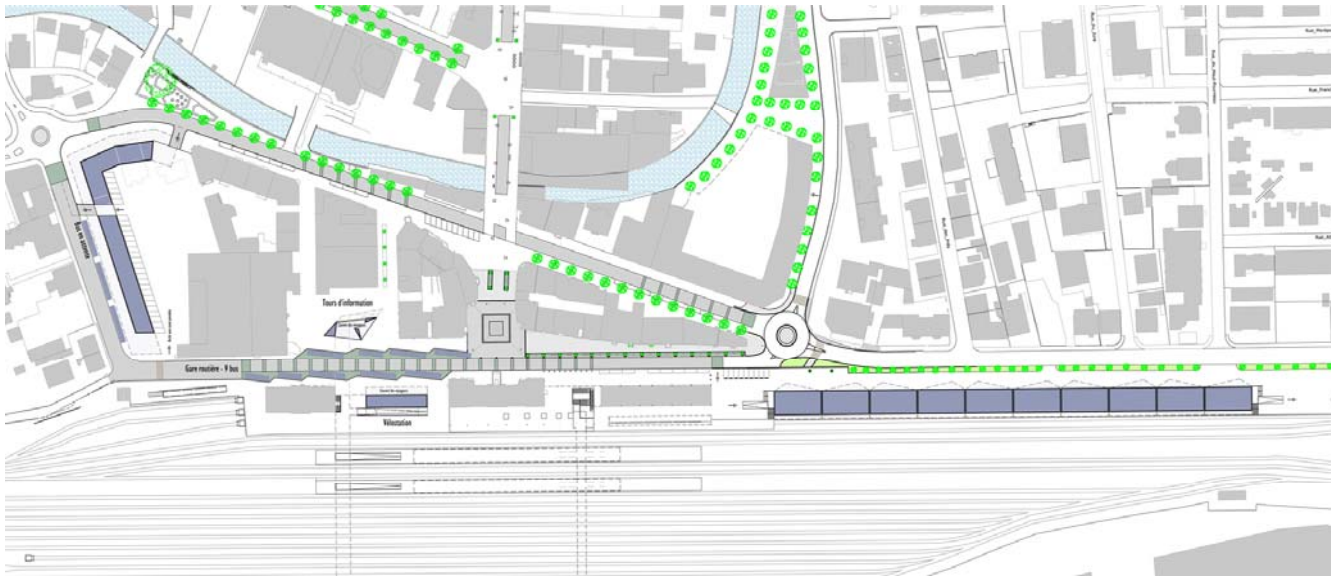
Réalisations dès 2011

Mesures « A » : délai pour dépôt jusqu'à fin 2009 !

Coordination urbanisation / transports

DOSSIER DEPOSE A LA CONFEDERATION BASE : CONCEPTION DIRECTRICE – VERSION 2009

Mesure 1a/1b « Gare routière et vélostation »

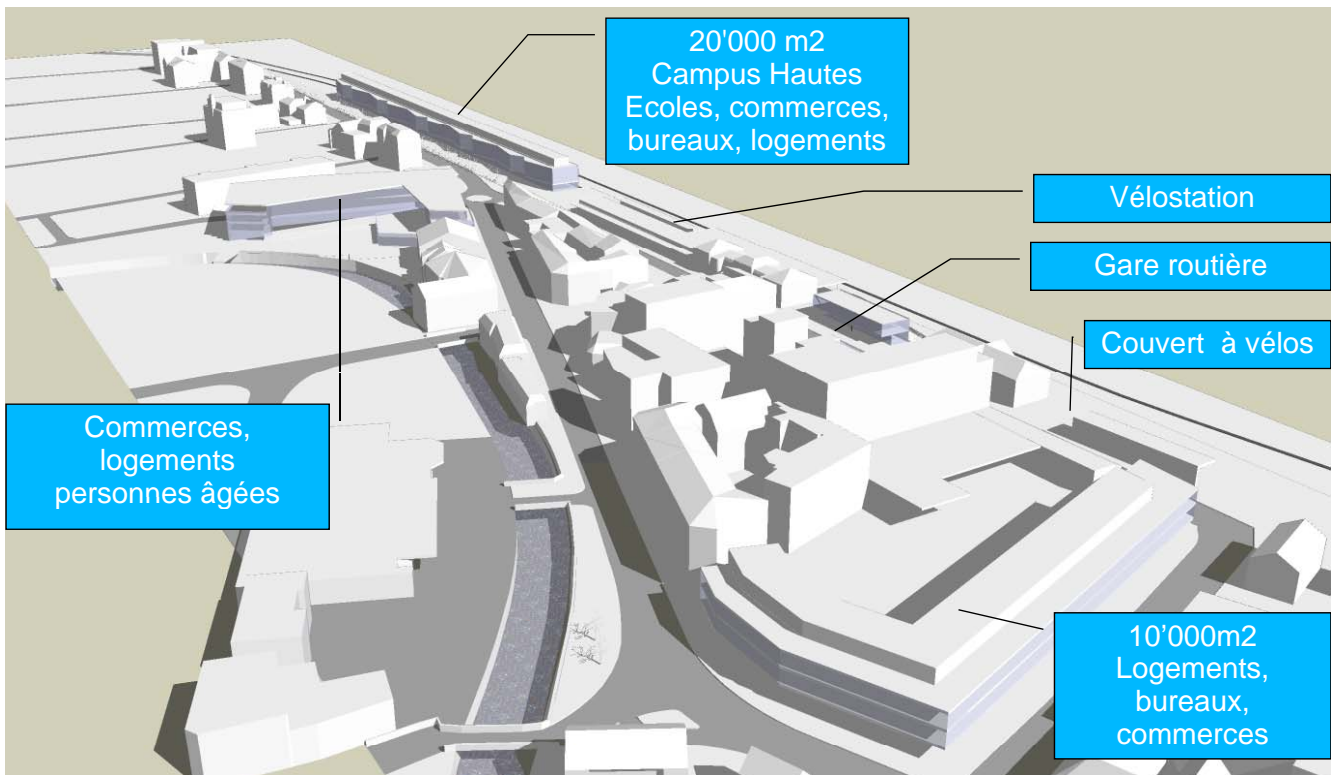


Vue d'ensemble des projets de réaménagement

3

BASE : CONCEPTION DIRECTRICE

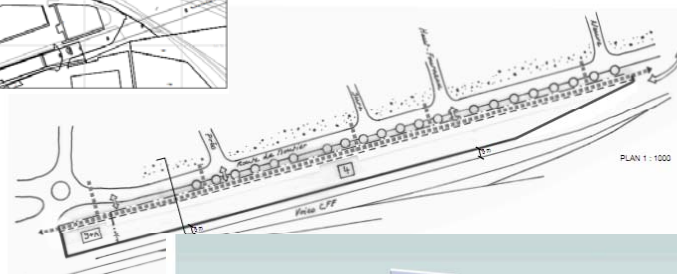
Mesure 1a/1b « Gare routière et vélostation » : contexte



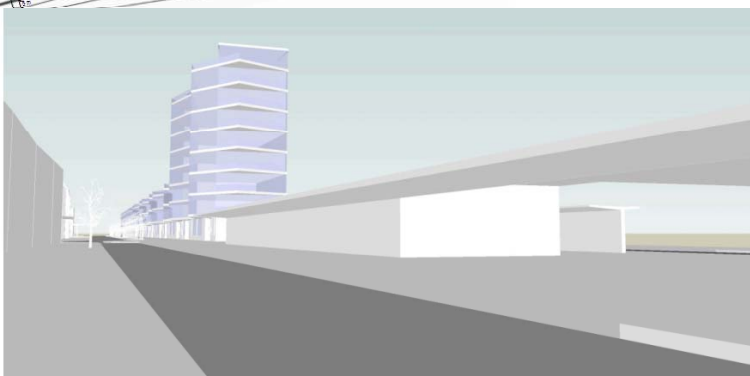
PROJET D'AGGLOMERATION

Mesure 1a/1b « Futur bâtiment Est CFF – 20'000m² »

Votation changement de zone en 2011

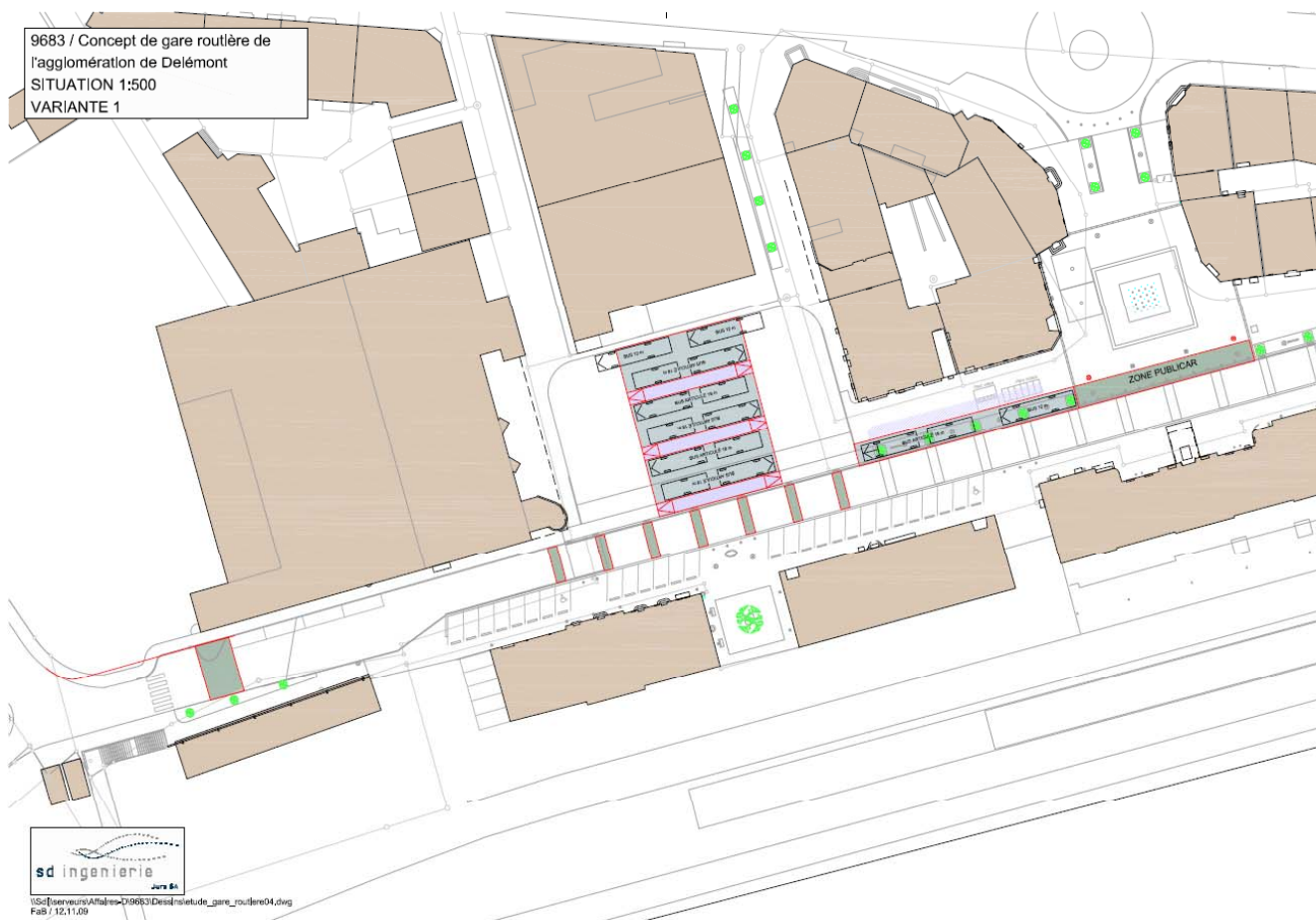


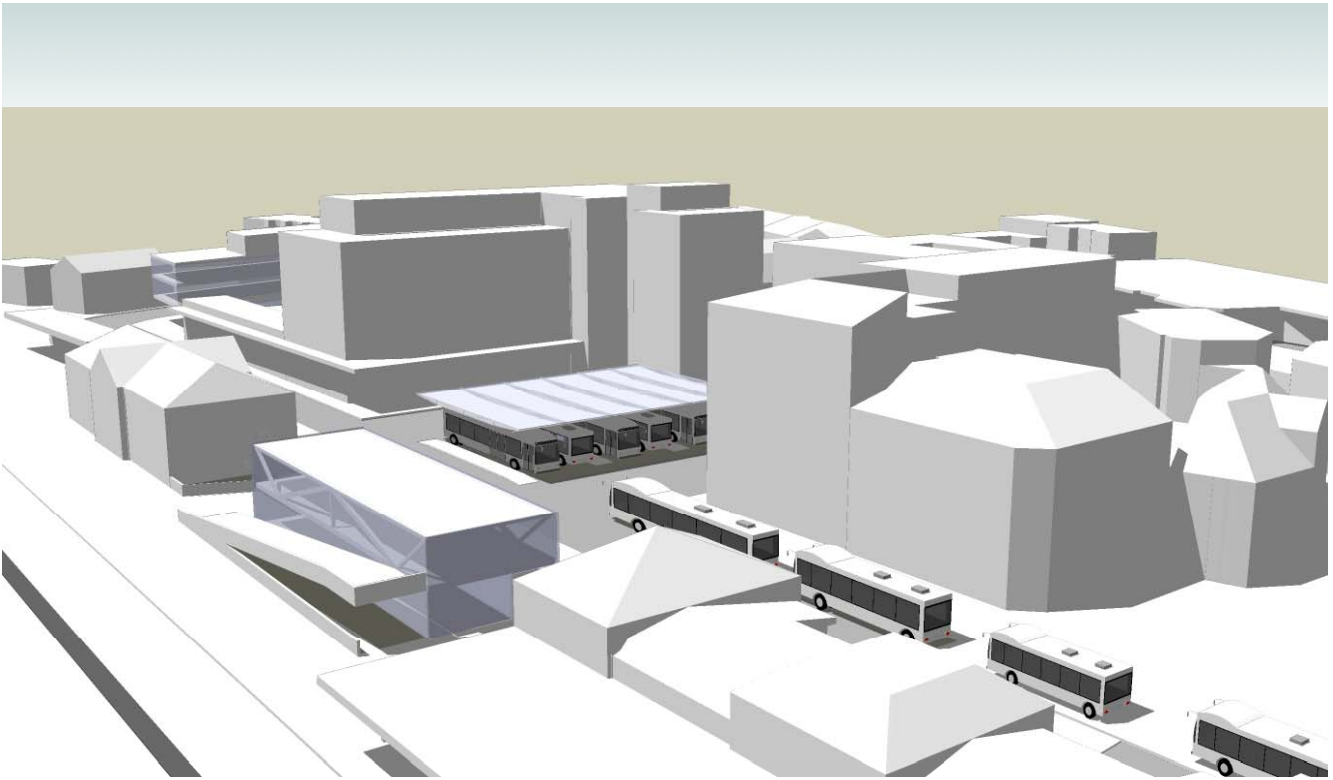
- Légende**
- Front d'implantation principal
 - - - Front d'implantation secondaire
 - Lignes d'implantation
En cas de limites d'implantation curvées, la façade sera tracée en principe selon la limite au pas de 20,0 de sa longueur. Il est toutefois autorisé en outre de tracer la façade devant la station dans l'axe.
 - Hauteur 3 niveaux + attiques/corniches
 - Cheminement piéton existant à créer
 - * Localisation indicative
 - Direction d'implantation, orientation, implantation
 - Aménagement paysager de type jardin, parc, ...
 - Aménagement paysager de type avenue, square, ...



Mesure 1a « Gare routière » : variante 1

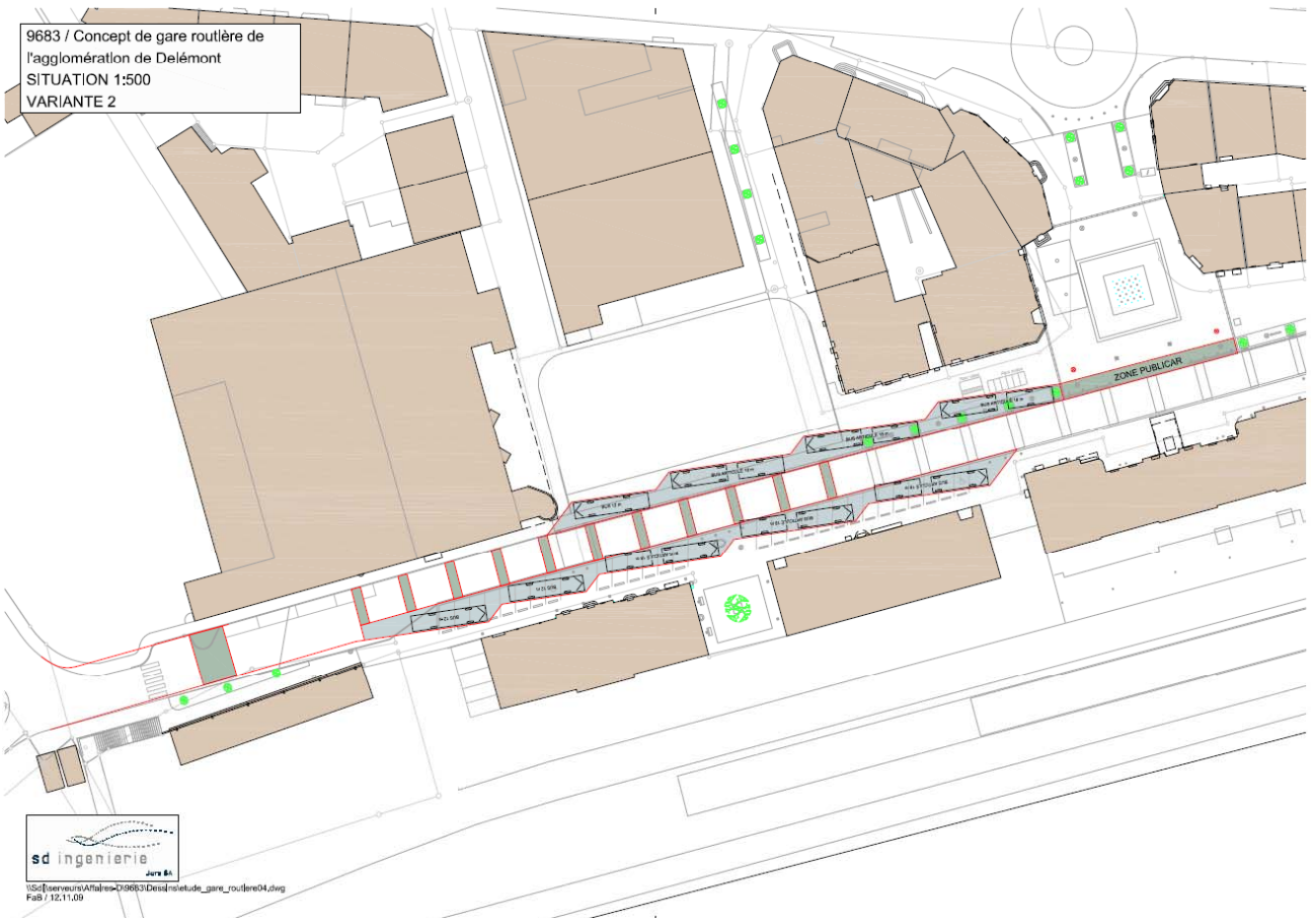
9683 / Concept de gare routière de l'agglomération de Delémont
SITUATION 1:500
VARIANTE 1





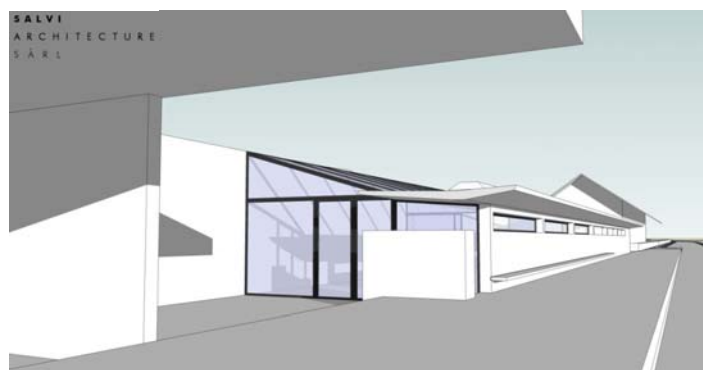
Mesure 1a « Gare routière » : variante 2

9683 / Concept de gare routière de
l'agglomération de Delémont
SITUATION 1:500
VARIANTE 2





PROJET D'AGGLOMERATION
Mesure 1b «vélostation» - nouveau projet :
une variante idéale

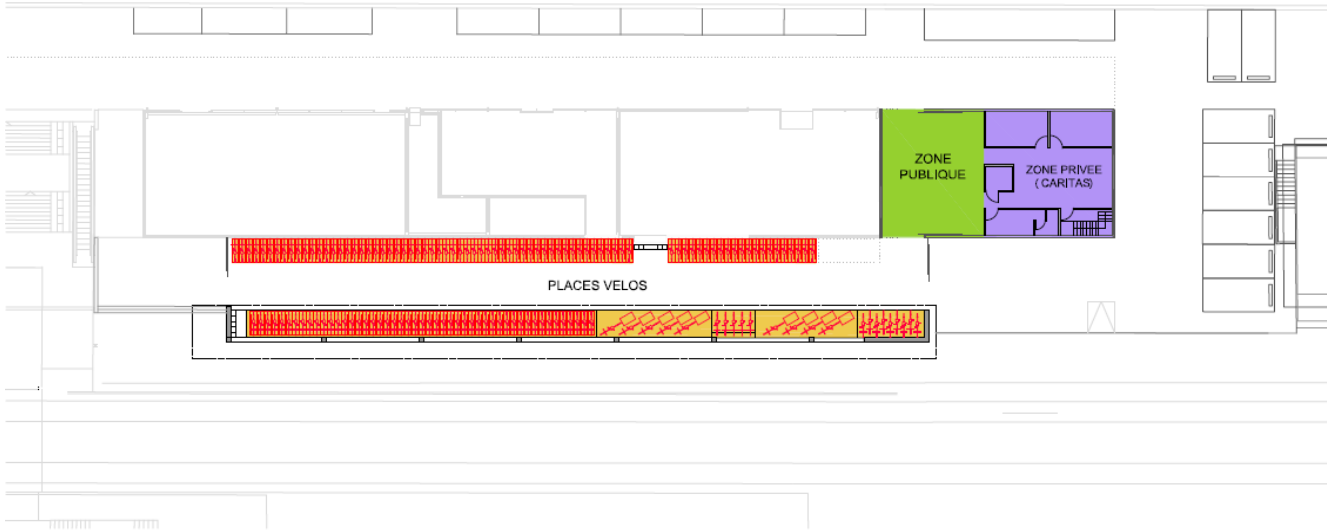


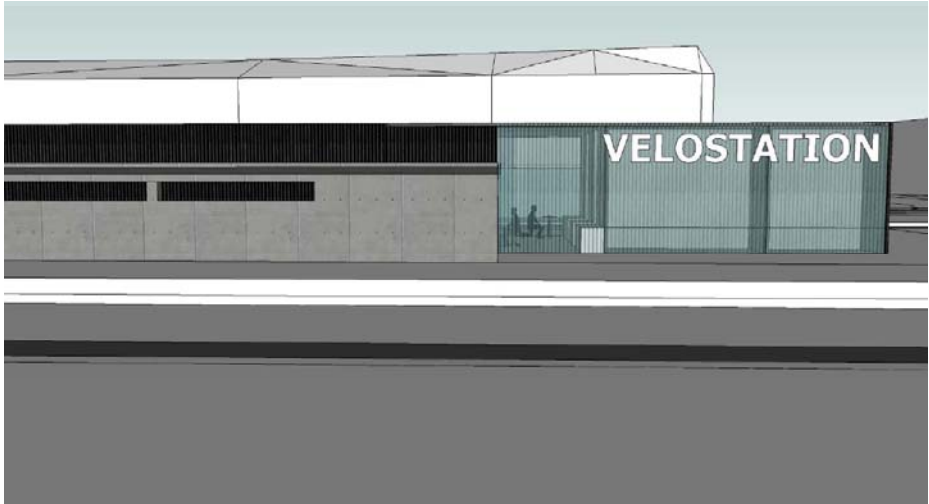
GARE CFF
SOUS-VOIE

Barre commerciale actuelle

PARTIE
CHAUFFEE
162 m²

PARTIE
NON-CHAUFFEE
381 m²





COUTS ET FINANCEMENT

Les projets de gare routière et de vélostation ont fait l'objet d'un premier avant-projet en 2009 qui a été adapté et mis à jour pour la présente demande de crédit-cadre, pour chacun des objets. Les coûts se répartissent globalement de la manière suivante (prix arrêtés à l'indice de janvier 2012, TVA 8 %) :

Gare routière – place et rues (génie civil y compris équipements, mobilier, etc.)	Fr.	1'800'000.-
Gare routière – couverts voyageurs Nord et Sud avec billetterie et espace pause	Fr.	1'800'000.-
Vélostation	Fr.	1'700'000.-
Total :	Fr.	5'300'000.-

Le financement du crédit-cadre est prévu ainsi :

Subvention de la Confédération ⁽¹⁾	Fr.	1'810'000.-
Subvention attendue de la République et Canton du Jura ⁽²⁾	Fr.	1'400'000.-
Participation de l'agglomération (20%) :		
Autres communes de l'agglomération (52% des 20%)	Fr.	551'200.-
Ville de Delémont (48% des 20%)	Fr.	508'800.-
Part restante de la Ville de Delémont	Fr.	1'030'000.-
Total :	Fr.	5'300'000.-



⁽¹⁾ La décision de subventionnement est de 40% ; le montant alloué est toutefois défini sur la base du prix ramené à 2005, hors TVA et renchérissement ; c'est ce qui explique que la subvention effective est de 34% calculés sur le montant de 5.3mio

⁽²⁾ Selon les montants inscrits dans la planification financière cantonale acceptée par le Parlement jurassien le 14 décembre 2011

Assemblée d'agglomération de Delémont Séance du 20 juin 2012

Voter un crédit de Fr. 1'060'000.- en faveur de la commune de Delémont pour le réaménagement de la gare routière et la réalisation d'une vélostation dans le cadre du projet d'agglomération

Le 11 mars 2012, le corps électoral de Delémont a voté un crédit de Fr. 5'300'000.- en faveur de la gare routière et la réalisation d'une vélostation. Le message annexé donne toutes les informations utiles. La mesure figure dans le projet d'agglomération (mesures 1 et 2). La Ville de Delémont est le maître d'ouvrage du projet.

Le conseil d'agglomération propose à l'assemblée de voter un crédit permettant de financer 20% du coût du projet, soit Fr. 1'060'000.-. La nouvelle gare routière permettra de desservir toutes les communes de l'agglomération dans de meilleures conditions. La population des communes jurassiennes desservies par la gare routière (sans la ville de Delémont), représente 19'000 habitants, dont plus de 15'000 sont domiciliés dans l'agglomération. Toutes sont donc concernées par le financement du projet; la participation financière de l'agglomération est souhaitée.

Le montant devra être versé par les communes membres du syndicat d'agglomération, selon la clé de répartition statutaire (art. 24), soit selon le nombre des habitants, mis à jour chaque année. Dès le 1er janvier 2013, la commune de Val Terbi sera membre du syndicat d'agglomération. Selon la population 2011, elle aurait 2'597 habitants et représenterait 10.2 % de la population de l'agglomération.

A l'exemple de 2011, la clé de répartition est la suivante :

	habitants au 1.1.2011		investissement
Châtillon	434	1.8%	18'705
Courrendlin	2'511	10.2%	108'220
Courroux	3'039	12.4%	130'975
Courtételle	2'376	9.7%	102'401
Delémont	11'590	47.1%	499'508
Develier	1'366	5.6%	58'872
Rebeuvelier	393	1.6%	16'938
Rossemaison	562	2.3%	24'221
Soyhières	482	2.0%	20'773
Vellerat	73	0.3%	3'146
Vicques	1'769	7.2%	76'241
	24'595	100.0%	1'060'000

Les montants seront versés par les communes au syndicat en 2 acomptes, le premier au plus tard le 30 juin 2013, le deuxième au plus tard le 30 juin 2014.

Le montant de Fr. 1'060'000.- est un montant maximum. Le Syndicat d'agglomération ne participe pas au financement d'un éventuel dépassement de coût.

La commune de Delémont doit prendre à sa charge au moins 10 % du coût total du projet, sous déduction du total des participations et subventions. Le montant de la part de l'agglomération sera ainsi éventuellement réduite dans ce but, après examen du plan de financement définitif.

Les assemblées communales ne sont pas appelées à se prononcer, en raison du caractère lié de la dépense. En effet, les décisions de l'agglomération engagent les communes.

Annexe : Message au corps électoral de Delémont (votation du 11 mars 2012).

Conseil d'agglomération, 21 mars 2012

B **Crédit-cadre global de Fr. 5'300'000.-, dont une part communale de Fr. 1'539'000.- après déduction des parts de la Confédération, du Canton et de l'agglomération, pour le réaménagement de la gare routière et la réalisation d'une vélostation dans le cadre du projet d'agglomération de Delémont**

1. BRÈF RAPPEL HISTORIQUE SUR LE PROJET D'AGGLOMERATION DE DELEMONT

Le processus de constitution du projet d'agglomération a été lancé en 2003. Les premières études ont été réalisées rapidement et se sont traduites, notamment, par les phases principales suivantes : ratification par le Parlement jurassien du plan directeur cantonal et notamment des fiches relatives au projet d'agglomération en 2005 ; signature d'une convention entre les communes et le Canton fixant le cadre général de l'agglomération et des études à poursuivre en 2006 ; adoption de la charte et du programme d'actions par les communes et approbation par le Gouvernement jurassien en 2007 puis transmission de l'ensemble du dossier en fin d'année à la Confédération, avec le catalogue de toutes les mesures retenues dans les différentes communes dont les projets de réaménagement de la gare routière et le projet de vélostation ; prise de position de la Confédération et décision de subventionner les projets retenus prioritairement à hauteur de 40 % à fin 2008, soit le taux le plus élevé attribué à l'ensemble des 26 projets d'agglomération déposés.

En 2009, le Conseil de Ville a voté deux crédits d'études afin d'établir les avant-projets des premières mesures concernant la Ville de Delémont, soit les projets de réaménagement de la gare routière, le projet de réalisation d'une vélostation et la réfection de la première étape de l'avenue de la Gare qui ont dû être envoyés à la Confédération à la fin de la même année.

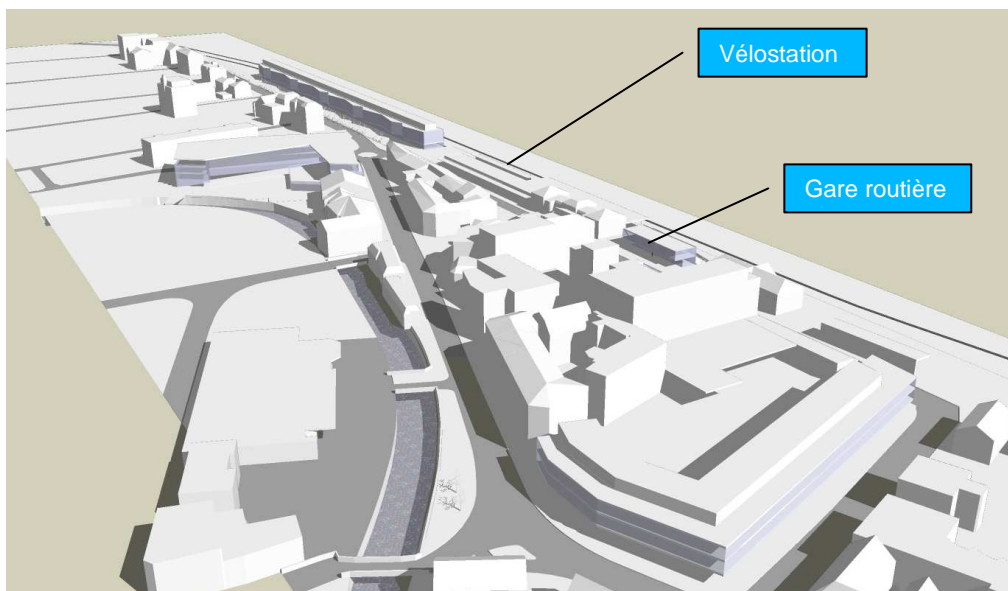
L'année 2011 a été marquée par la constitution formelle du syndicat d'agglomération, qui a été massivement

acceptée en votation populaire, par toutes les communes concernées. Le syndicat s'est formellement constitué en septembre 2011 et a notamment décidé, par son Conseil, la clé de répartition des deux premières mesures objet de la présente demande de crédit-cadre.

Il est important de rappeler ici que chaque mesure fera l'objet d'une convention de financement entre l'entité responsable, la République et Canton du Jura et l'office compétent de la Confédération. La convention de financement comprend le plafond définitif de la contribution que la Confédération est susceptible d'allouer pour une mesure ou un paquet de mesures et ceci selon les pratiques usuelles des offices compétents. Les coûts d'entretien ne sont pas cofinancés par le Fonds d'infrastructure de la Confédération.

2. DEMARCHE ADOPTEE : CONCEPTION DIRECTRICE DU POLE DE DEVELOPPEMENT DE LA GARE CFF

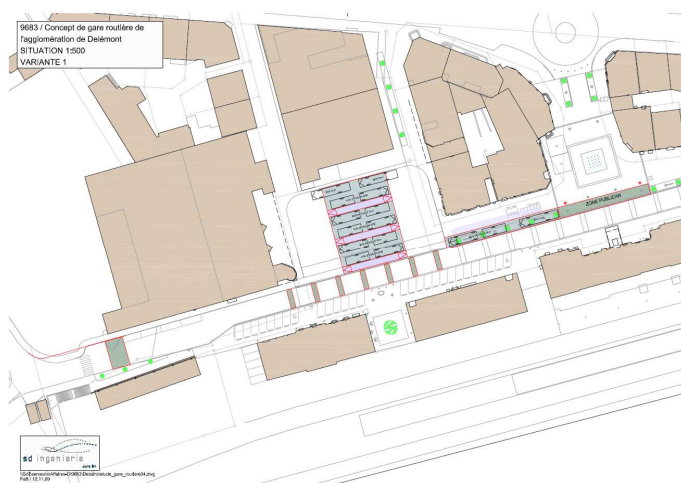
Les mesures 1a « Réaménagement de la gare routière » et 1b « Réalisation d'une vélostation » ont été liées, étant donné la nécessité de garantir un transfert modal optimal, y compris naturellement avec la gare CFF, pour tous les usagers concernés (piétons et cyclistes en particulier). Il était également indispensable de disposer d'une vision globale et cohérente du pôle de développement de la gare dans son ensemble, du point de vue territorial, urbanistique et architectural, afin d'assurer que l'ensemble des enjeux et des objectifs soient bien cernés, dès le début des études. Le résultat de cette analyse a débouché sur la conception directrice du pôle de développement de la Gare CFF.



Les deux études ont été réalisées, dans le cadre d'une démarche participative, avec deux groupes d'accompagnement composés de tous les milieux concernés et directement touchés (CFF, CarPostal y compris chauffeurs, services cantonaux, Pro Vélo, ATE, etc.).

3. RÉAMÉNAGEMENT DE LA GARE ROUTIÈRE - MESURE 1a : 2014

La gare routière pose aujourd'hui de gros problèmes de capacité, de sécurité et de confort pour les usagers (plus de 3'500 voyageurs y transitent quotidiennement). Plusieurs emplacements, y compris la situation actuelle, ont été étudiés pour son réaménagement, voire son extension éventuelle. Les deux variantes étudiées qui seront encore affinées dans le cadre de l'établissement du projet définitif, visent les objectifs suivants : aménagements de quais d'embarquement et de



Variante 1

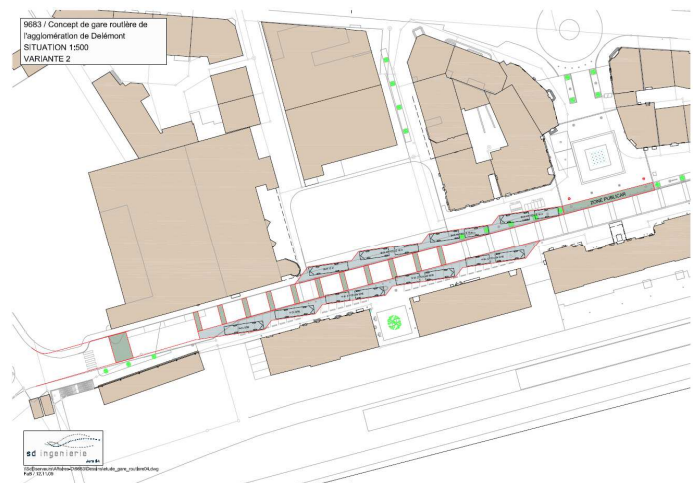
La gestion des circulations et du stationnement concernant la Place de la Gare et ses abords tiendra naturellement compte des résultats des études en cours, en lien avec l'établissement d'un nouveau plan directeur des déplacements en particulier. Dans ce sens, le gabarit actuel de la Place de la Gare ne sera pas changé, ce qui laissera toute marge de manœuvre quant au choix définitif du système de circulation futur (sens et vitesses autorisés en particulier).

En cas de suppression de places de stationnement, elles seront dans tous les cas compensées à proximité immédiate de leur emplacement actuel : dans le cadre du projet de la gare routière, la solution de remplacement retenue est prévue à l'arrière du bâtiment de la Poste, soit dans le cadre d'une ouverture au public de tout ou partie des places existantes, soit dans le cadre de la réalisation d'un nouveau parking souterrain qui pourrait se réaliser en lien avec un projet de bâtiment. Des discussions sont en cours dans ce sens avec le propriétaire du terrain, Poste Immobilier.

Les deux variantes retenues seront étudiées en détail, dans le cadre de l'établissement du projet définitif, par une commission de construction qui sera constituée avec les représentants des milieux directement concernés, en particulier CarPostal, les chauffeurs de

structures d'accueil sécurisés pour les voyageurs; augmentation de l'espace disponible (sécurité pour les manœuvres des véhicules et les passagers); canalisation et sécurisation des flux piétonniers et cyclables (en provenance et à destination de la gare); amélioration de la signalétique et mise en place d'un système de vente de billet automatisé.

Les deux variantes ont été mises au point suite à plusieurs visites de gares routières, entre autres à Baden, Schaffhouse et Frauenfeld qui disposent notamment d'un système de stationnement longitudinal qui garantit des mouvements très aisés pour les bus qui peuvent entrer et sortir de leur quai de manière totalement indépendante, ce qui n'est actuellement pas le cas. Les voyageurs bénéficient quant à eux d'un couvert, permettant d'être à l'abri des intempéries, et de quais surélevés, avec une signalisation parfaitement claire.



Variante 2

bus, Poste Immobilier, le Service cantonal des transports et les CFF, notamment. L'agglomération, par son Conseil et sa commission d'aménagement du territoire, de même que la Commission communale de l'urbanisme et de l'environnement seront étroitement associés au projet.

4. RÉALISATION D'UNE VELOSTATION - MESURE 1b : DÉBUT DES TRAVAUX EN 2012

Les infrastructures actuelles destinées aux deux-roues, cyclistes en particulier, ne garantissent pas une offre de stationnement suffisante et satisfaisante, tant du point de vue quantitatif que qualitatif (sécurité, confort, etc.). Elles doivent être complétées par la mise en place d'une vélostation, soit une structure sécurisée avec services annexes éventuels tels que petit entretien, services à domicile à vélo, etc. La Municipalité suit depuis plusieurs années les travaux du groupe de coordination suisse des vélostations et a visité, à ce titre, plusieurs infrastructures (Berthoud - modèle exemplaire, Bienne, Lyss, Yverdon, Langenthal, Liestal, Bâle, Berne, etc.). Dans le cadre des projets déjà réalisés, des partenariats particulièrement intéressants ont été mis en place, notamment avec des milieux œuvrant dans le domaine social, tels que Caritas, en particulier.

4.1 Concept

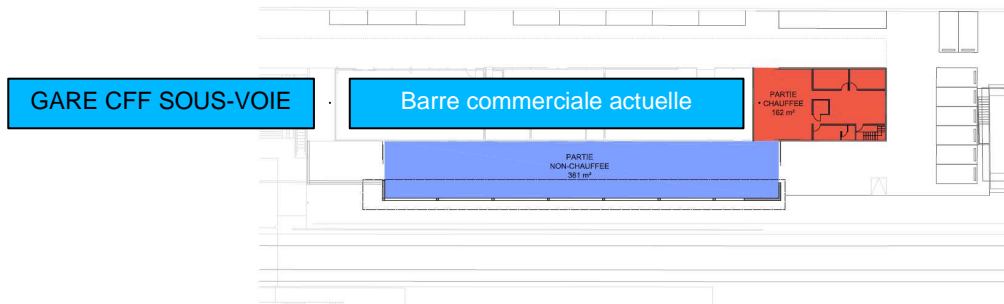
La réalisation d'une vélostation à la gare de Delémont s'inscrit dans le cadre de la vision globale du pôle de développement de la Place de la Gare, en coordination étroite avec la gare routière. Il est en effet indispensable de ne pas séparer ces mesures, afin d'assurer qu'il n'y ait pas d'incompatibilités entre elles, et rechercher un maximum de synergies. Compte tenu de la demande, le parking à vélos actuel de la gare de Delémont (environ 150 places) a déjà été complété, fin 2011, par une deuxième installation (côté Ouest de la gare CFF) qui sera complémentaire à la future vélostation. Celle-ci pourra accueillir environ 100 places dans une première étape, avec une extension possible à près de 300 places à moyen-long terme.

Le concept prévoit l'aménagement d'un espace non chauffé, au Sud de la barre commerciale actuelle sise à droite du sous-voie (actuel parking vélos). Cet espace sera couvert avec une toiture qui se raccrochera sur les structures actuelles. La surface dédiée au stationnement, qui sera payant, pourra rester accessible en journée, sous la surveillance du personnel qui

s'occupera des abonnements, du contrôle et de petits services basiques d'entretien notamment. Durant la nuit, le secteur sera fermé mais restera accessible aux détenteurs d'abonnements.

Un espace chauffé sera construit dans le prolongement de la barre commerciale actuelle, selon le même concept structurel et architectural. Les locaux serviront au personnel chargé de l'accueil, de la vente des cartes journalières et des abonnements, au contrôle des installations, des petits travaux d'entretien, du service d'ordre aux alentours du bâtiment (vélos mal parqués ou abandonnés), du nettoyage de l'installation et des espaces publics, etc. Ils pourront être utilisés pour la gestion des services annexes qui pourront se développer dans un deuxième temps, par exemple le service de livraison à domicile à vélo qui connaît un succès très important dans plusieurs villes qui l'ont mis en œuvre.

La possibilité d'intégrer le système de vélos en libre-service a été vérifiée : il s'agira naturellement de combiner au mieux les prestations de la vélostation afin que le personnel concerné puisse également gérer les futures stations abritant les vélos libre-service.



Plan de situation

En cas de suppression de places de stationnement, elles seront dans tous les cas compensées à proximité immédiate de leur emplacement actuel : dans le cadre du projet de construction du bâtiment de la vélostation côté Est, la solution de remplacement retenue est prévue dans le cadre de la réalisation d'un nouveau parking souterrain sous le futur bâtiment qui est destiné à accueillir le projet de campus tertiaire HE-Arc - HEP BEJUNE. Compte tenu de ce qui précède, le projet de vélostation pourra se réaliser en deux étapes en fonction de l'avancement du projet du campus tertiaire.

4.2 Gestion et exploitation

Pour la gestion de la vélostation, un partenariat est prévu avec l'entreprise de réinsertion de Caritas, Propul's, dont les termes de collaboration sont à l'étude. L'objectif est d'offrir une opportunité à des demandeurs d'emploi de longue durée, par le biais d'emplois temporaires subventionnés notamment (PET et POC), qui pourraient ainsi retrouver un nouveau cadre de travail permettant de faciliter leur réinsertion. Du point de vue des frais d'exploitation, un budget prévisionnel a été établi qui doit permettre, après quelques années, d'assurer l'autofinancement de l'installation. Ces questions seront naturellement affinées avant la demande de permis de construire et dans tous les cas avant le démarrage des travaux.



Vue depuis les voies CFF



Vue depuis le giratoire Place de la Gare Est

Comme pour la gare routière, le concept retenu sera étudié en détail, dans le cadre de l'établissement du projet définitif, par une commission de construction qui sera constituée avec les représentants des milieux directement concernés, en particulier Pro Vélo, ATE, Caritas, services cantonaux concernés, etc. L'agglomération, par son Conseil et sa commission d'aménagement du territoire, de même que la Commission communale de l'urbanisme et de l'environnement seront également étroitement associés au projet.

5. ESTIMATION DES COÛTS ET FINANCEMENT : PARTICIPATIONS ATTENDUES DE LA CONFEDERATION, DU CANTON ET DE L'AGGLOMERATION

Les projets de gare routière et de vélostation ont fait l'objet d'un premier avant-projet en 2009 qui a été adapté et mis à jour pour la présente demande de crédit-cadre, pour chacun des objets. Les coûts se répartissent globalement de la manière suivante (prix arrêtés à l'indice de janvier 2012, TVA 8 %) :

Gare routière - place et rues (génie civil y compris équipements, mobilier, ...)	Fr. 1'800'000.-
Gare routière - couverts voyageurs Nord et Sud avec billetterie et espace pause	Fr. 1'800'000.-
Vélostation	Fr. 1'700'000.-
Total :	Fr. 5'300'000.-

Le financement du crédit-cadre est prévu ainsi :

Subvention de la Confédération ⁽¹⁾	Fr. 1'810'000.-
Subvention attendue de la République et Canton du Jura ⁽²⁾	Fr. 1'400'000.-
Participation de l'agglomération (20 %) :	
- autres communes de l'agglomération (52 % des 20 %)	Fr. 551'200.-
- Ville de Delémont (48 % des 20 %)	Fr. 508'800.-
Part restante de la Ville de Delémont	Fr. 1'030'000.-
Total :	Fr. 5'300'000.-

⁽¹⁾ La décision de subventionnement est de 40 % ; le montant alloué est toutefois défini sur la base du prix ramené à 2005, hors TVA et renchérissement ; c'est ce qui explique que la subvention effective est de 34 % calculés sur le montant de 5.3 millions de francs.

⁽²⁾ Selon les montants inscrits dans la planification financière cantonale acceptée par le Parlement jurassien le 14 décembre 2011.

Des participations seront également requises auprès de CarPostal, des CFF, voire d'autres institutions, qui pourront, le cas échéant, être globalement négociées dans le cadre des projets d'exécution, compte tenu des plus-values dont bénéficieront ces deux partenaires.

Le montant de Fr. 1'538'800.- à charge de la Commune, prévu au plan financier des investissements sur les années 2012-2014, sera couvert par voie d'emprunt dont la charge financière maximale (amortissement 2 % et intérêts 3 %) s'élèvera, à la fin des travaux des deux projets à Fr. 76'940.- par an.

6. PREAVIS DES AUTORITES

La demande de crédit-cadre a été présentée aux commissions communales concernées, soit la Commission de l'urbanisme et de l'environnement, la Commission des travaux publics et Commission des finances, qui ont préavisé favorablement cet objet.

Le présent message a également été soumis au Conseil d'agglomération qui l'a accepté et qui le soumettra formellement à sa prochaine assemblée.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil de Ville invite le Corps électoral à accepter la demande de crédit-cadre de Fr. 5'300'000.-, dont une part communale de Fr. 1'539'000.- après déduction des parts de la Confédération, du Canton et de l'agglomération.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La chancelière :

Sébastien Lapaire

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 30 janvier 2012

**SERVICE DES TRANSPORTS
ET DE L'ÉNERGIE**2, rue des Moulins
CH-2800 Delémontt +41 32 420 53 90
f +41 32 420 53 91
secr.ten@jura.ch

Service des transports et de l'énergie – 2, rue des Moulins, 2800 Delémont

Monsieur le Maire
Pierre Kohler
Président du Conseil de l'agglomération
Hôtel de ville
2800 Delémont

Delémont, le 9 mai 2012 /HJ/RB/CS

**Promotion de la mobilité durable au sein de l'agglomération
delémontaine – Elaboration d'un guide de la mobilité**

Monsieur le Président,

La mobilité constitue, avec l'urbanisation, un élément essentiel de la planification régionale: on ne peut concevoir une agglomération sans soigner ses accès et ses déplacements internes. En effet, l'importance croissante de la mobilité dans les modes de vie contemporains n'est plus à prouver et les agglomérations sont d'autant plus agréables à vivre et attractives si elles sont accessibles et s'il est aisé de s'y déplacer.

L'agglomération delémontaine entend se développer de manière durable. Le projet d'agglomération "Vivre la ville à la campagne" a pour ambition d'offrir à ses habitants des équipements et des services typiquement urbains, tout en préservant le paysage et le patrimoine, gages d'une qualité de vie élevée. Dans ce sens, l'offre en transports publics s'est étoffée de manière significative depuis quelques années et les projets de promotion de la mobilité douce et innovante fleurissent. Le projet d'agglomération delémontaine soutient la poursuite du développement de ces modes de transport.

Cependant, le potentiel d'évolution des comportements reste important : la voiture est encore utilisée pour près de la moitié des déplacements "domicile-travail" effectués au sein d'une même commune!

Nous vous proposons ainsi d'établir ensemble un concept de communication et de promotion. Sous format papier et électronique, le "guide de la mobilité de l'agglomération" présente toutes les solutions de transport possibles pour se déplacer dans et vers/depuis l'agglomération et les astuces qui en encouragent l'usage. Dans le document ci-joint, vous trouverez le budget prévu pour l'élaboration de cet outil avec une proposition de répartition des frais entre les parties concernées. Une première séance en vue de l'élaboration de ce guide a eu lieu le 26 mars dernier. Dans le

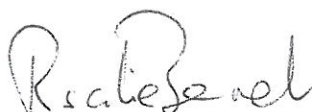
deuxième document vous trouverez la liste des participants au groupe de travail, le premier calendrier retenu ainsi que le sommaire du guide.

En considération de ce qui précède, nous sollicitons votre participation afin de mener à bien ce projet précieux pour l'agglomération avec une participation financière de 6'000 frs à réserver au budget 2013 de l'agglomération.

En vous remerciant de l'intérêt que vous accorderez à ce projet, nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Président, nos cordiales salutations.



Hubert Jaquier
Chef du Service UETP



Rosalie Beuret
Coordinatrice Juragenda21



Chiara Schaller
Responsable de la mobilité intermodale

Copie à: M. Henri Erard, secrétaire de l'agglomération

"Guide mobilité de l'agglomération delémontaine"

Destinataires:

David Siffert (ville de Delémont)
Jean-Arsène Jossen (ATE - Jura)
Valérie Cerf (PRO VELO - Jura)
Stéphanie Mertenat (FO2)
Steve Nussbaumer (Vagabond)
Denis Barthoulot (PCH)
Chiara Schaller (TEN)

Calendrier:

QUOI?	QUAND?	QUI?	A VOIR...
1ère séance: présentation, brainstorming	26.3.2012	Dest.	Concept Groupe de travail Organisation Mandat Calendrier Budget
Budget	Mai 2012	CS	Conseil d'agglomération (22.5) Sponsors
Rédaction - graphisme	Dès juillet 2012	Tous	Mandat de rédaction et graphisme
Impression - communication	2013	?	Imprimerie Canaux de communication?

Sommaire:

1. Introduction: Un guide pour repenser sa mobilité
2. Se déplacer en... transports publics
3. ... en mobilité douce (marche/vélo)
4. ... en voiture (stationnement, covoiturage, auto-partage)
5. ... en transports publics et vélo
6. ... en transports publics et voiture (park and ride)
7. Pour plus d'infos (liens)

Il est prévu une double-page pour chaque chapitre. La forme discutée correspond à un livret A5.

Budget prévu pour le "guide de ma mobilité" de l'agglo delémontaine

Réalisation	
Mandat externe (soutien rédaction)	5'000
Graphisme	5'000
Impression	3'000
Total 1	13'000

Communication	
2 annonces QJ	1'200
RFJ	500
Total 2	1'700

Total 14'700

Répartition des frais:

DEE	6'000
Agglo	6'000
Recherche de fonds externes	2'700
Total	14'700